

Observatoire des Espaces Agricoles et Forestiers du Département de l'Hérault

Piémont Viticole



Diagnostic



Table des matières

Chapitre 1 Contexte.....	5
1.1 . Climat	5
1.2 . Relief.....	5
1.3 . Sols.....	5
Chapitre 2 Découpage Administratif.....	6
2.1 . S.C.O.T et Intercommunalités.....	6
Chapitre 3 Démographie.....	7
3.1 . Taux de variation démographique annuel de la population par commune.....	7
3.2 . Densité de Population en 2007.....	8
Chapitre 4 Unités Paysagères - quels enjeux ?.....	9
1.Protéger – préserver.....	9
2.Valoriser – créer.....	9
3.Réhabiliter - requalifier.....	9
Chapitre 5 Ressources en eau.....	10
5.1 . Eaux superficielles.....	10
5.2 . Les réseaux aquifères.....	11
Chapitre 6 Biodiversité.....	12
6.1 . Cartographie.....	12
6.2 . Réseau Natura 2000: 2 documents d'objectifs approuvés (DOCOB).....	13
6.3 . Sites inscrits, sites classés	14
Chapitre 7 Caractéristiques du sol.....	15
7.1 . Occupation du sol	15
7.2 . Potentialités des sols	16
7.3 . Typologie de la pression foncière.....	17
7.4 . Taux de perte de surfaces agricoles et naturelles.....	19
Chapitre 8 Agriculture.....	20

8.1 . Exploitations.....	20
8.2 . Répartition des îlots P.A.C par grand type de culture.....	21
8.3 . Activités agricoles	22
a. Surface cultivée en vigne d'après le casier viticole 2010.....	23
b. Les AOC viticoles.....	24
c. Elevage.....	26
8.4 . Irrigation.....	27
8.5 . Dynamique agricole	28
a. L'installation des jeunes agriculteurs.....	28
b. Les circuits de commercialisation.....	28
c. L'agriculture «Bio».....	28
d. Le réseau «Bienvenue à la ferme» (2010)	29
e. Études et expériences en cours sur le piémont viticole.....	29
Chapitre 9 Forêt.....	30
9.1 . Production.....	32
9.2 . Charte Forestière du Parc Naturel Régional pour la période 2009-2015	33
9.3 . Problématiques liées à la forêt sur le Piémont Viticole.....	34
a. La protection contre les incendies.....	34
b. Une valorisation de la forêt à développer.....	34
9.4 . Risques d'incendies.....	35
9.5 . Zone de revitalisation rurale.....	36
Chapitre 10 PROPOSITION DE DECOUPAGE DE LA ZONE.....	37
10.1 . La Plaine de Montpeyroux.....	38
a. Activités agricoles.....	38
b. Les activités agricoles.....	39
c. Évolution des surfaces d'appellation.....	40
10.2 . Le Creuset du Salagou.....	42
a. Les exploitations.....	42
b. Les activités agricoles.....	43
c. Zoom sur la viticulture :.....	44

10.3 . Les Avant-Monts.....	45
a. Les exploitations.....	45
b. Les activités agricoles.....	46
c. Zoom sur la viticulture	47
d. Évolution des surfaces en vignes d'appellation.....	48
Chapitre 11 Conclusion.....	50
Chapitre 12 Enjeux et Préconisations.....	51

Chapitre 1 Contexte

1.1 . Climat

Un climat franchement méditerranéen sur le versant méridional avec des influences montagnardes au nord et océaniques au nord-ouest et à l'ouest de la zone avec des précipitations plus importantes que dans la plaine littoral.

1.2 . Relief

Le Piémont viticole s'articule autour de deux grands types de paysages.

Au nord les premiers contreforts montagneux au niveau du lac du Salagou se poursuivent en de longs linéaires de coteaux de l'est vers l'ouest. Une bonne partie est intégrée au Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc. La vallée de l'Orb qui les traverse au centre constitue un paysage particulier

Entre les avants-monts boisés au nord et la plaine viticole largement ouverte de Béziers-Pézenas au sud, un paysage de piémont s'allonge sur près de 30 km, de la vallée de l'Orb à l'ouest (Roquebrun) à celle de la Boyne à l'est (Cabrières)

1.3 . Sols

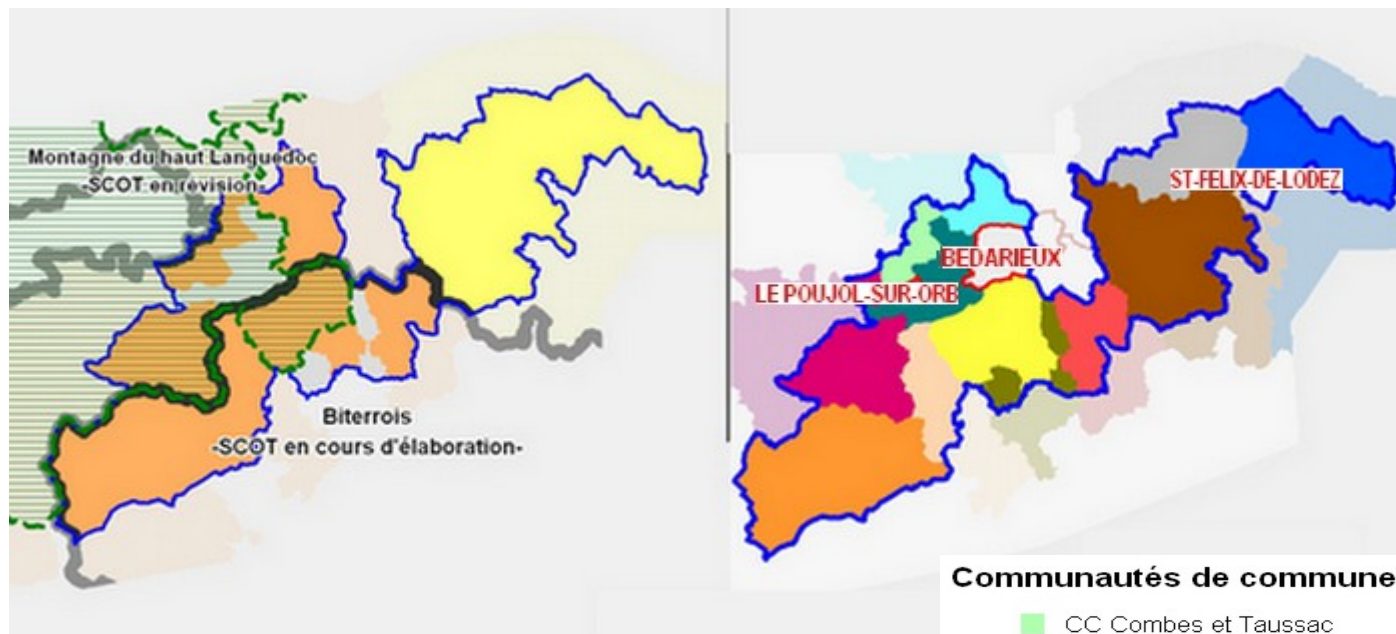
- Au nord du côté d'Octon et du Salagou, on se trouve dans la cuvette du lodévois marquée par la présence d'argiles et de grès rouges. Le bas des versants s'ils ne sont pas abrupts et les combes sont constitués de sols d'accumulation qui peuvent être profonds.
- Sur le versant méridional, les sols bruns acides et les sols bruns calcaires de profondeur variable sont présents sur les versants de faible pente et dans les secteurs d'accumulation (combes, replats, bas versant) où ils sont généralement profonds.
- On note la présence de schistes avec des enclaves calcaires notamment autour de Clermont l'Hérault et Roquebrun et entre Faugères et Bédarieux. La vallée de l'Orb est essentiellement constituée de schistes grès, les sols bruns acides prédominent et leur profondeur est très liée à la topographie



La zone du Piémont viticole a une surface de 909 km²

Chapitre 2 Découpage Administratif

2.1 . S.C.O.T et Intercommunalités



Source DDTM 34 Mission CEP septembre 2010

SCOT et contrats de PAYS

Contrat de PAYS : Haut Languedoc et Vignobles : statut reconnu

Contrat de PAYS : Coeur d'Hérault : statut reconnu

Périmètre des SCOT

Parc Naturel Régional
du Haut-Languedoc

Communautés de communes

- CC Combes et Taussac
- CC Coteaux et Châteaux
- CC des Monts d'Orb
- CC du Clermontois
- CC du Faugères
- CC du Saint-Chinianais
- CC FRAMPS 909
- CC Les Sources
- CC Lodévois et Larzac
- CC Orb et Jaur
- CC Orb et Taurou
- CC Vallée de l'Hérault

Communes hors
Communauté

**Le Piémont viticole ce sont :
13 EPCI, 61 communes, 2 pays
et 1 SCOT.**

L'intercommunalité est donc fortement représentée sur ce territoire. Au-delà d'être une volonté de marquer son identité, on peut constater la richesse de ce territoire à travers la diversité des différents terroirs qui le composent en terme de paysages, spécificités historiques et culturelles.

3 communes ne font pas partie d'EPCI mais sont liées à des contrats de pays:

- St Félix de Lodez (pays Larzac-Coeur d'Hérault)
- Le Poujol sur Orb (pays Haut Languedoc et Vignobles)
- Bédarieux (pays Haut Languedoc et Vignobles)

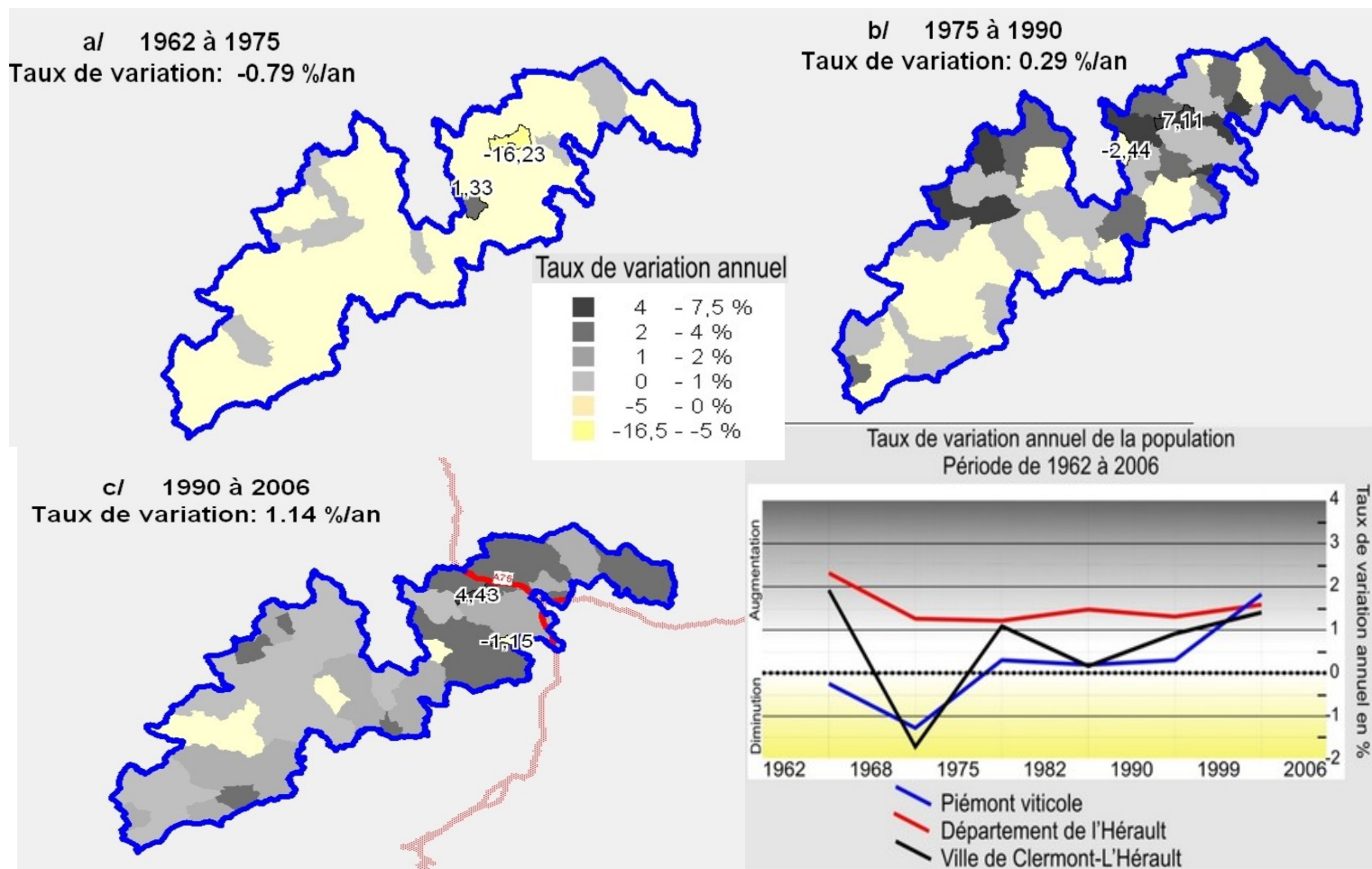
[lien Annexe 1 page 4: Définition Pays](#)

[Retour Sommaire](#)

6/55DDTM 34 Mission CEP Année 2011

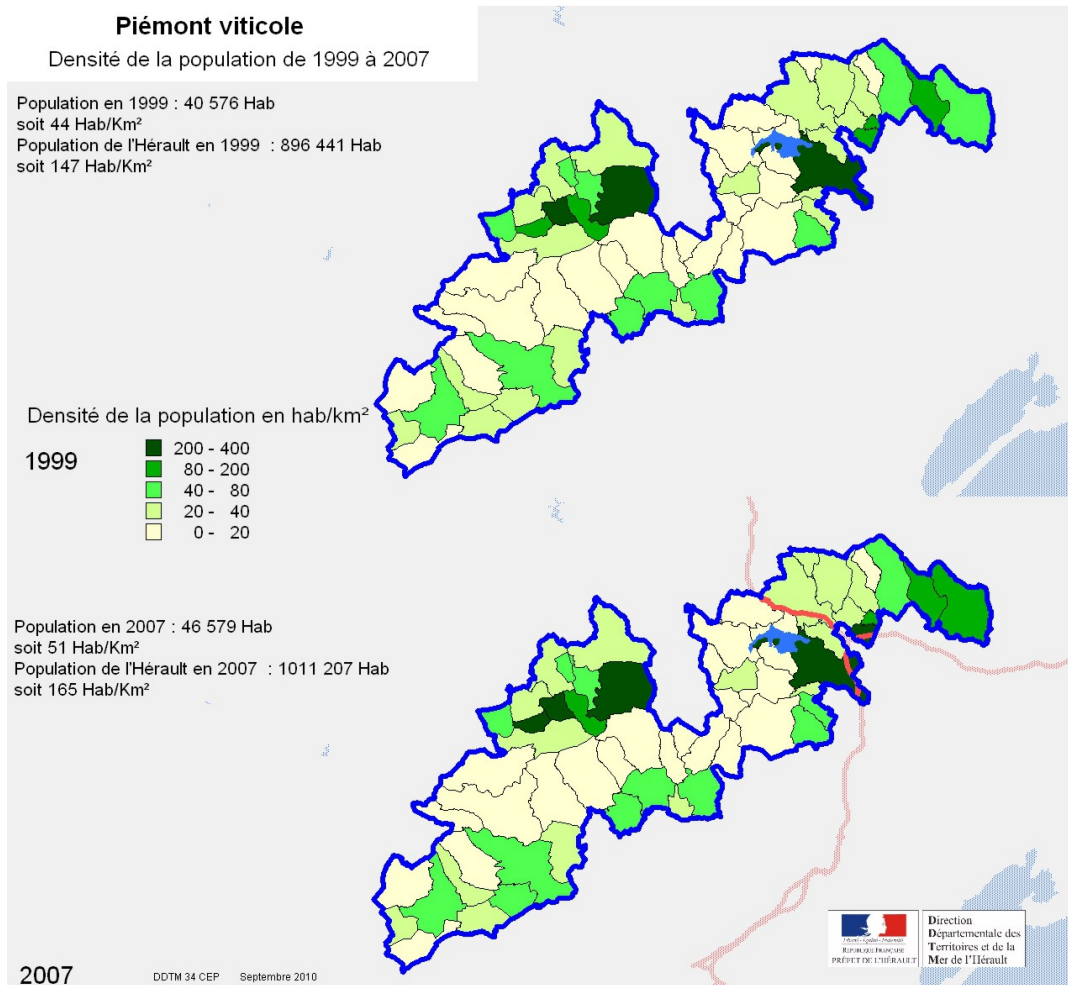
Chapitre 3 Démographie

3.1 . Taux de variation démographique annuel de la population par commune



La population sur la zone du Piémont viticole augmente régulièrement. Toutefois, le taux de variation annuel de la population reste inférieur à la moyenne du département. Elle se fait pour l'ensemble de la zone de façon continue et soutenue.

3.2 . Densité de Population en 2007

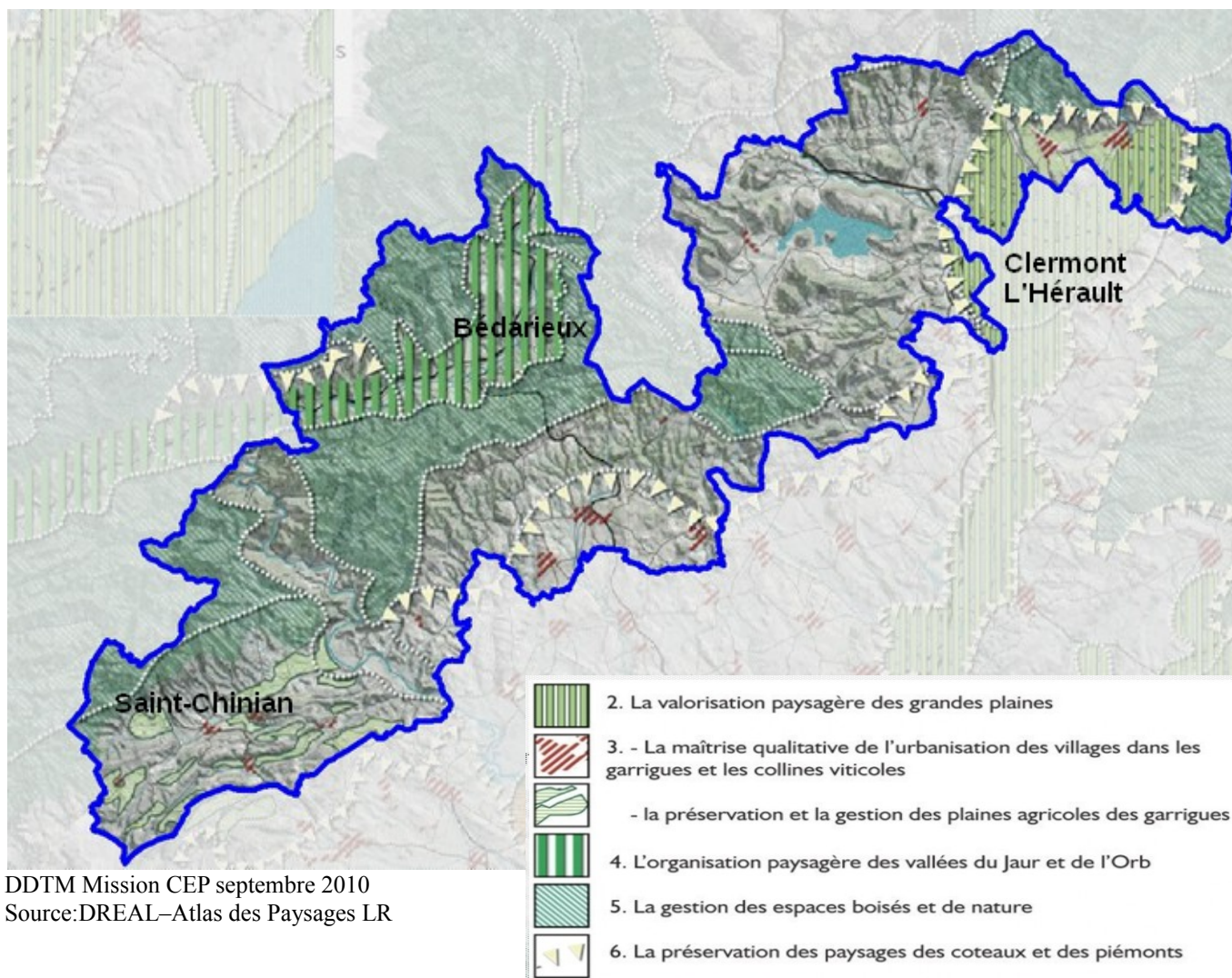


Source: DDTM 34 Mission CEP Septembre 2010

Une population plus dense autour de Clermont l'Hérault sans doute grâce à la présence de l'autoroute A75 et 750 qui permet de relier les communes voisines directement à Montpellier et plus récemment à Béziers. Le taux de variation de la population confirme cette tendance.

Chapitre 4 Unités Paysagères - quels enjeux ?

Trois enjeux majeurs pour un aménagement qualitatif du territoire



DDTM Mission CEP septembre 2010
Source:DREAL-Atlas des Paysages LR

1. Protéger – préserver

- les transitions vigne/garrigue, plaine/pentes ;
- le petit parcellaire caractéristique du paysage en damier fin de la plaine
- les espaces ouverts agricoles aux abords de villages, abords des routes, fonds de vallons
- les sites bâtis des villages et les espaces agricoles : maîtrise de l'extension urbaine et lutte contre le mitage
- le petit patrimoine (murets empierrés, masets, arbres isolés ...)

2. Valoriser – créer

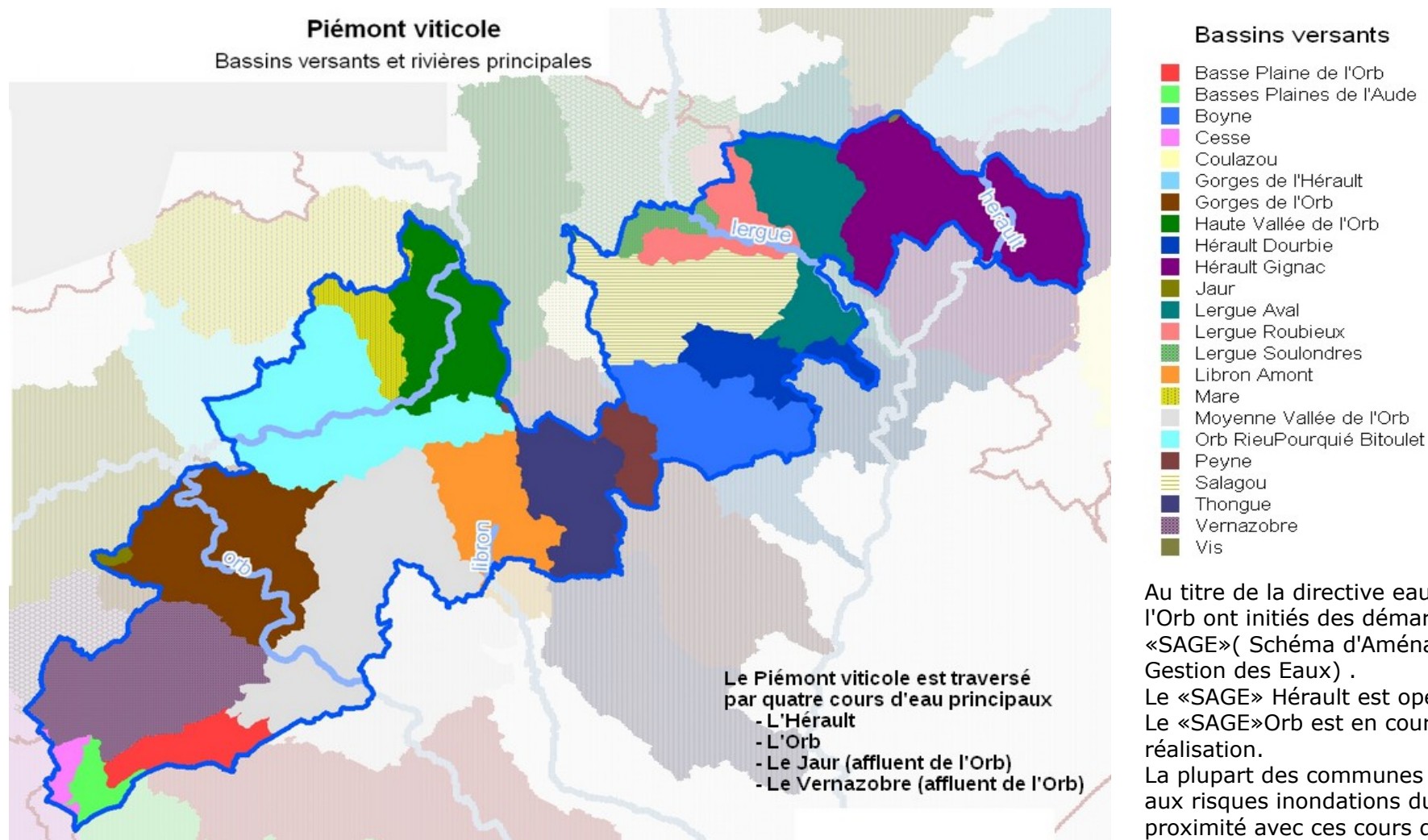
- les points de vue dominants sur la plaine : repérage, accès, mise en valeur culturelle et paysagère
- les forêts : encouragement à la diversité des essences forestières et des modes de traitement
- les bords de l'Orb : mise en valeur d'accès et cheminements, gestion douce de la ripisylve
- les centres bourgs en les vivifiant : adaptation aux besoins d'aujourd'hui
- les points de vues sur le paysage depuis la route et les villages

3. Réhabiliter - requalifier

- les points de vue dominants sur la plaine : repérage, accès, mise en valeur culturelle et paysagère
- les forêts : encouragement à la diversité des essences forestières et des modes de traitement
- les bords de l'Orb : mise en valeur d'accès et cheminements, gestion douce de la ripisylve
- les centres bourgs en les vivifiant : adaptation aux besoins d'aujourd'hui
- les points de vues sur le paysage depuis la route et les villages

Chapitre 5 Ressources en eau

5.1 . Eaux superficielles



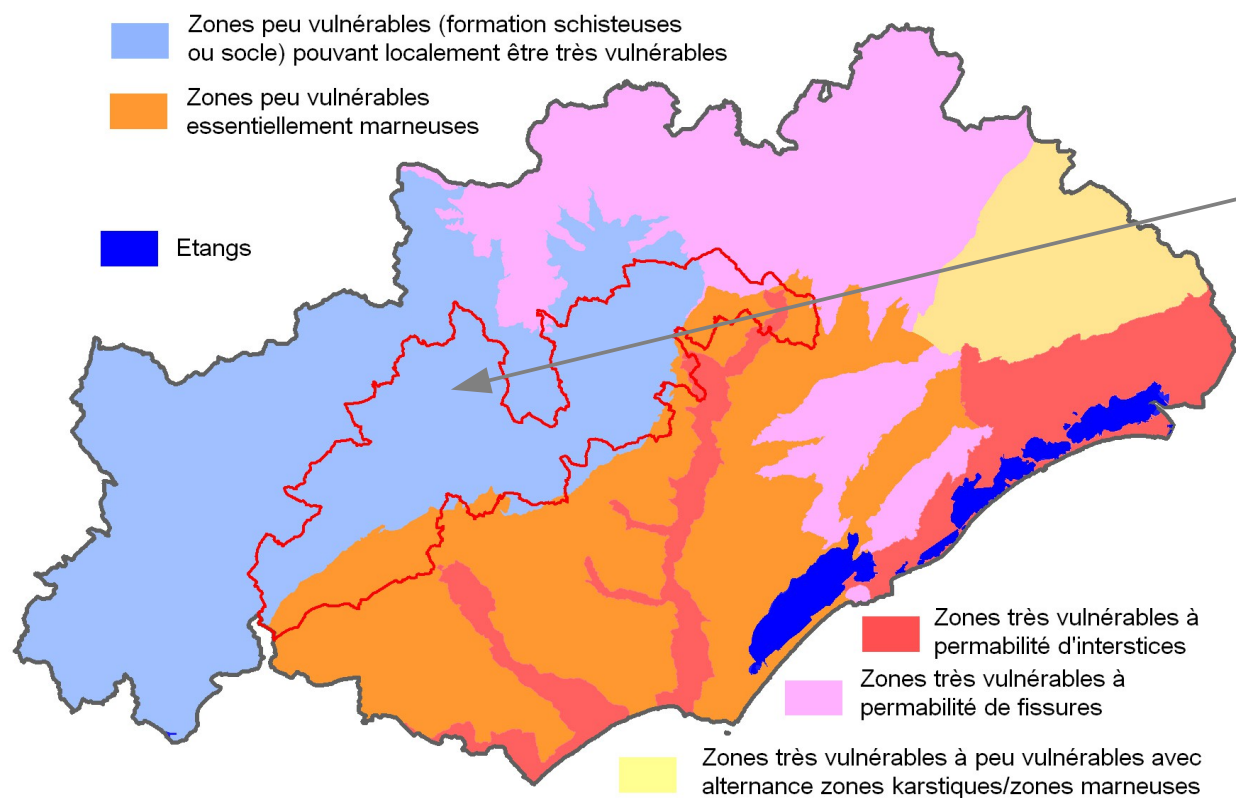
Source DDTM 34 Mission CEP Septembre 2010

Au titre de la directive eau, l'Hérault et l'Orb ont initiés des démarches de «SAGE» (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) .

Le «SAGE» Hérault est opérationnel. Le «SAGE»Orb est en cours de réalisation.

La plupart des communes sont exposées aux risques inondations du fait de leur proximité avec ces cours d'eau.

5.2 . Les réseaux aquifères

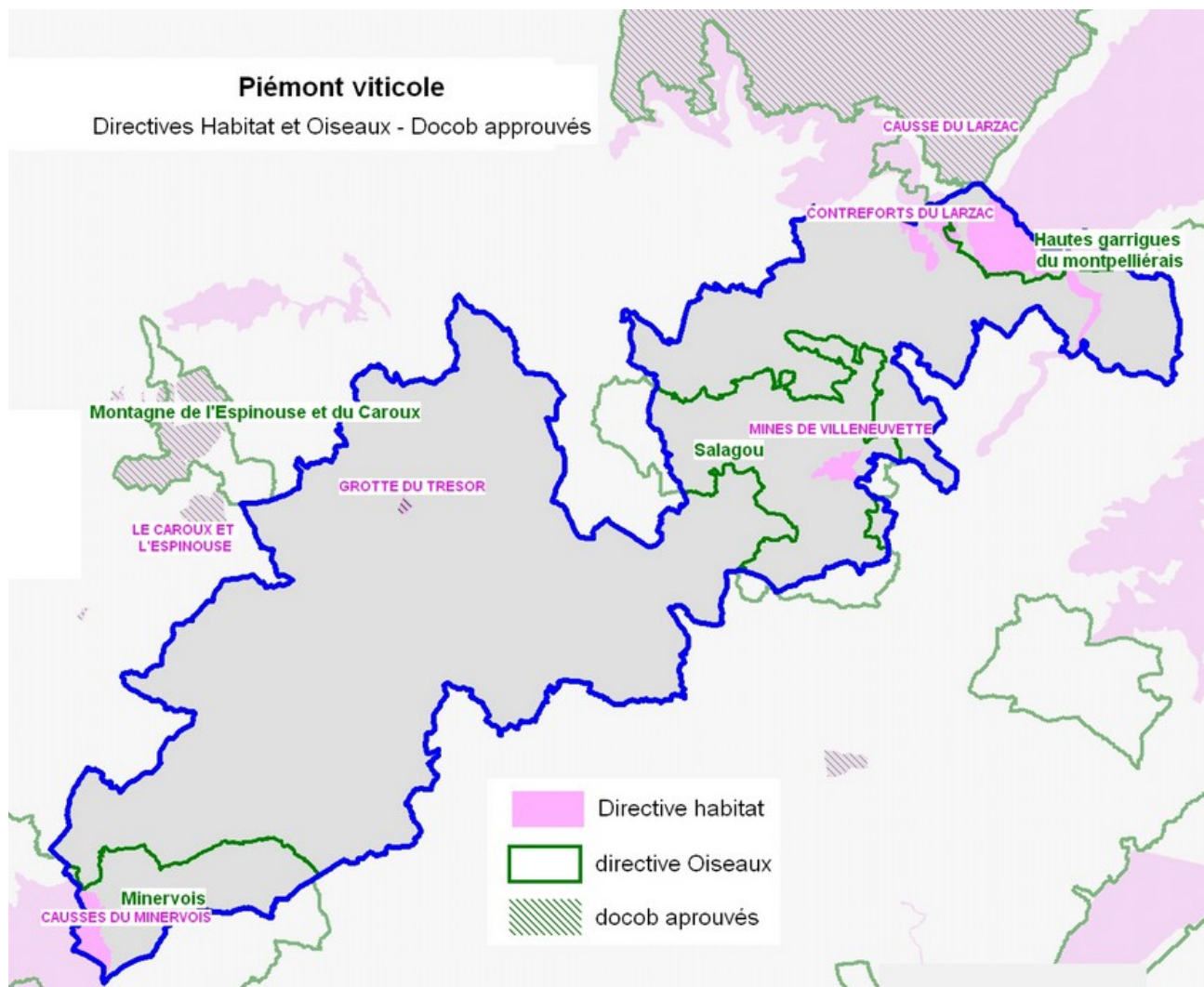


Le réseau aquifère du Piémont Viticole est caractérisé par des zones globalement peu vulnérables (formations schisteuses ou socle). Toutefois, certains secteurs sont très vulnérables aux pollutions du fait qu'ils présentent une perméabilité à fissure (roches fissurées pouvant laisser passer des eaux de ruissellement en surface et qui peuvent être potentiellement polluées).

Source DDTM 34 Mission CEP Septembre 2010

Chapitre 6 Biodiversité

6.1 . Cartographie



Source DDTM 34 Mission CEP Septembre 2010

Le Piémont Viticole est un territoire riche en terme de biodiversité.

Un cinquième de sa superficie est classé en site Natura 2000 sur lesquels des habitats, habitats d'espèces ou espèces (floristiques et faunistiques) font l'objet d'une protection par la mise en place de mesures de gestion adaptées pour les restaurer, améliorer et/ou maintenir.

[accès à la base d'informations par commune](#)

6.2 . Réseau Natura 2000: 2 documents d'objectifs approuvés (DOCOB)

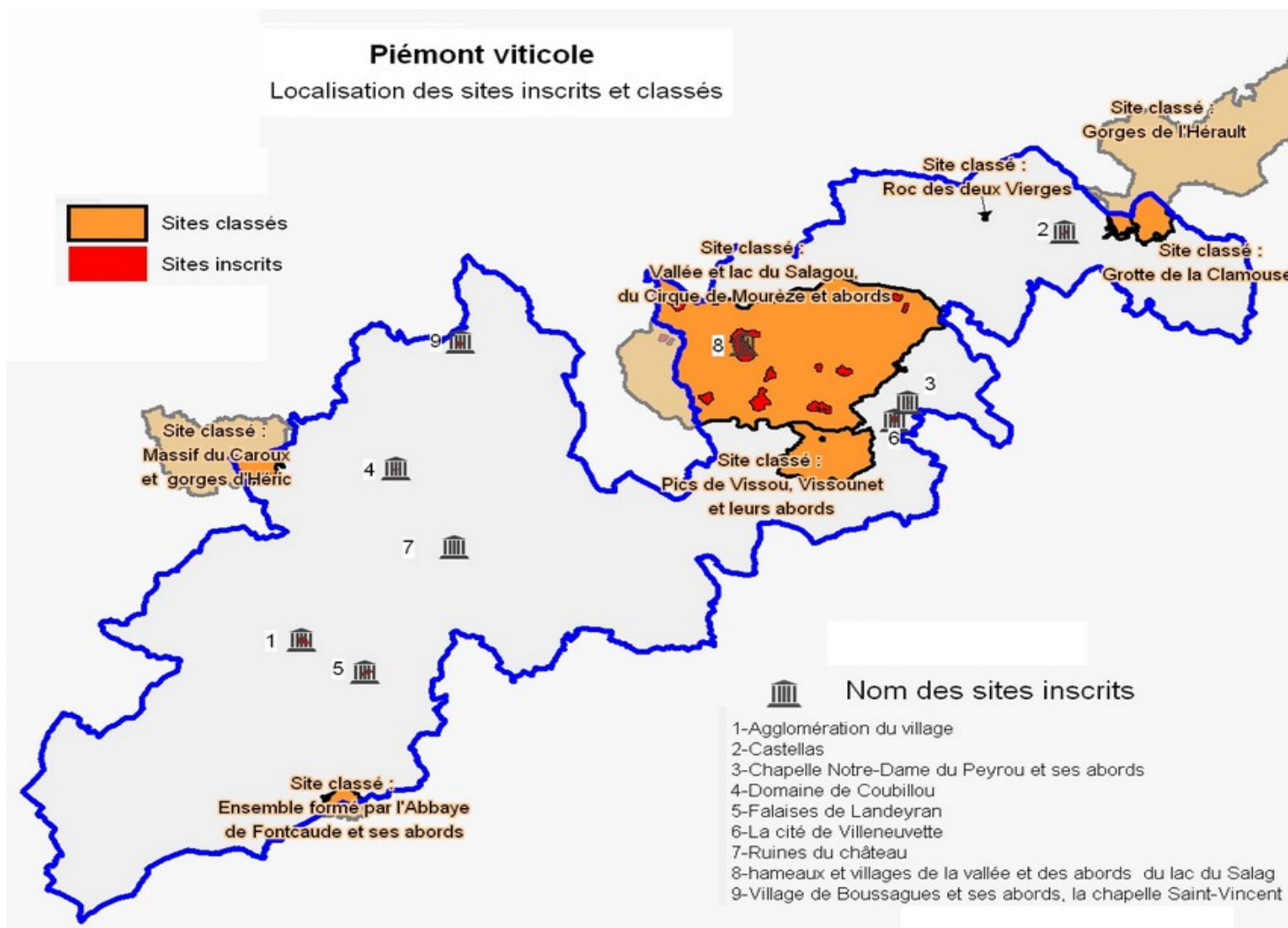
Le Piémont viticole c'est 9 sites Natura 2000: Causse du Larzac; Gorges de l'Hérault; Contreforts du Larzac; Hautes Garrigues du Montpelliérais; ZPS du Salagou; Grotte du Trésor; Causse du Minervois; Minervois; Mine de Villeneuve.

Ils représentent 20 745 ha soit 1/5 de la surface de la zone. Ils illustrent la richesse du patrimoine naturel (flore, faune) reconnu par la communauté européenne. En effet, un site peut être désigné site Natura 2000 s'il comprend dans son périmètre des espèces floristiques et faunistiques remarquables au niveau européen.

- Causse du Larzac : ZPS (oiseaux) et Habitat (SIC): DOCOB opérationnel 34 contrats MAET N2000 depuis 2008 – 29 617 ha / Pelouses, landes et chauve-souris; oiseaux de milieux ouverts, rapaces
- Gorges de l'Hérault : Habitat (SIC) : Diagnostic en cours d'élaboration - 21736 ha / cours d'eau, ripisylve, pinèdes à pin de Salzmann, espèces aquatiques et chauve-souris
- Contreforts du Larzac: Habitat (SIC) : Diagnostic en cours - 5398 ha / sources pétrifiantes, rosalie des Alpes, chauve-souris
- Hautes Garrigues du Montpelliérais : ZPS (Oiseaux) – démarche va être lancée - 45646 ha / rapaces
- ZPS du Salagou : ZPS (Oiseaux) – DOCOB en cours de validation - 12854 ha / rapaces
- Grotte du Trésor : Habitat (SIC) - DOCOB opérationnel validé le 24/03/2009 – 44,04 ha chauve-souris
- Causse du Minervois : Habitats (SIC) – démarche en cours – diagnostic - 21854 ha (dont 2353 dans l'Aude) - grottes, chauve-souris, cours d'eau,
- Minervois : Oiseaux (ZPS) – démarche en cours (commune avec Causse du Minervois) - 24947ha (dont 975 dans l'Aude)- grands rapaces et passereaux
- Mine de Villeneuve – Habitats (SIC) – diagnostic en cours – 253 ha - chauve-souris

[lien sites Natura 2000, état d'avancement des DOCOB](#)

6.3 . Sites inscrits, sites classés



Un territoire riche d'un patrimoine culturel et naturel et qui affiche une volonté forte de préserver l'identité de ce territoire et la pleine reconnaissance de sa spécificité et de sa valeur patrimoniale au niveau national.

6 sites classés: Abbaye de Fontcaude et abords; Gorges de l'Hérault; Grotte de la Clamouse; Roc des deux vierges; Vallée et lac du Salagou du Cirque de Mourèze et abords; Pic de Visssou, Visssounet et leurs abords

1 parc régional: le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc

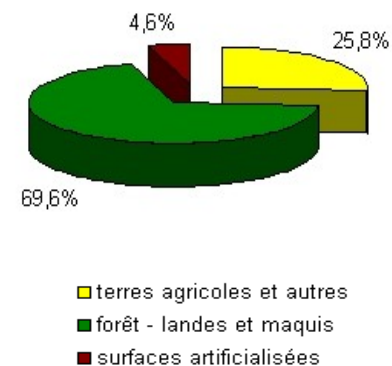
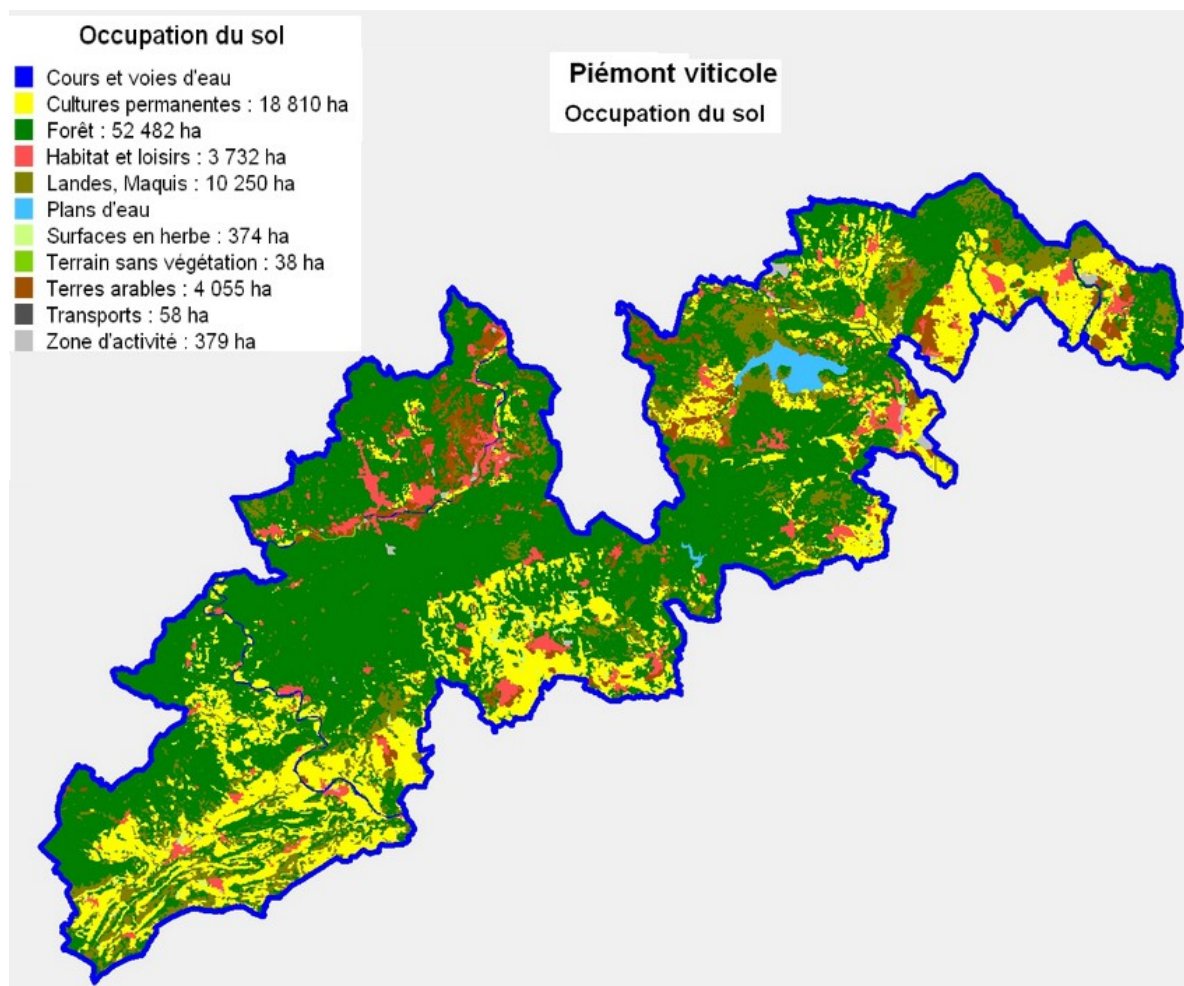
1 ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architecturale, urbain et paysager): Villeneuvevette

9 sites inscrits: Domaine de Cabillou (1,88 ha); Agglomération de Roquebrun (14,77 ha) Falaises de Landeyran (9,04 ha); Castellas (3,92 ha) ; Villages et hameaux de la vallée et des abords du Salagou; Ruines du château de Cabrerolles; Village de Bousargues, ses abords et chapelle St Vincent; Chapelle Notre Dame du Peyrou; Cité de Villeneuvevette

Source DDTM 34/Mission CEP/Septembre 2010

Chapitre 7 Caractéristiques du sol

7.1 . Occupation du sol



Le Piémont Viticole est faiblement urbanisé comparativement au reste du département. En effet, on compte 4,6 % de surfaces artificialisées sur ce territoire contre une moyenne de 10 % sur le département.

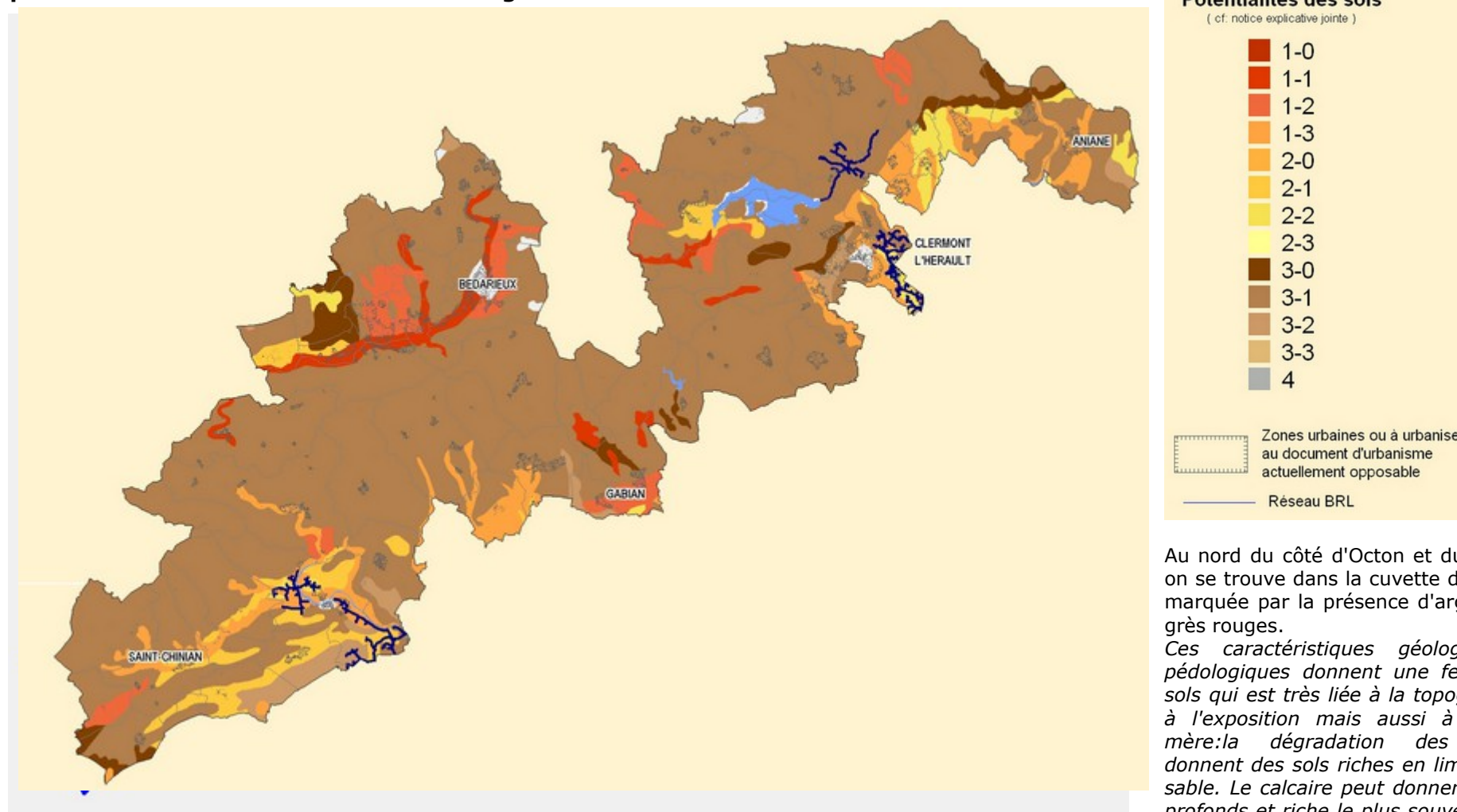
La forêt et les landes-maquis prédominent avec près de 70 %.

Dans la vallée de l'Orb , les sols bruns acides prédominent et leur profondeur est très liée à la topographie.

Source: Corinne Land Cover/DDTM 34/Mission CEP/Septembre 2010

7.2 . Potentialités des sols

Les potentialités des sols et les réseaux d'irrigation B.R.L



Source (Cemagref-Inra) – BRL – DDTM34/Mission CEP Novembre 2010

[Rapport d'étude: analyse du potentiel agronomique des sols affecté par l'aménagement \(D.R.A.A.F/ CEMAGREF\) annexes](#)

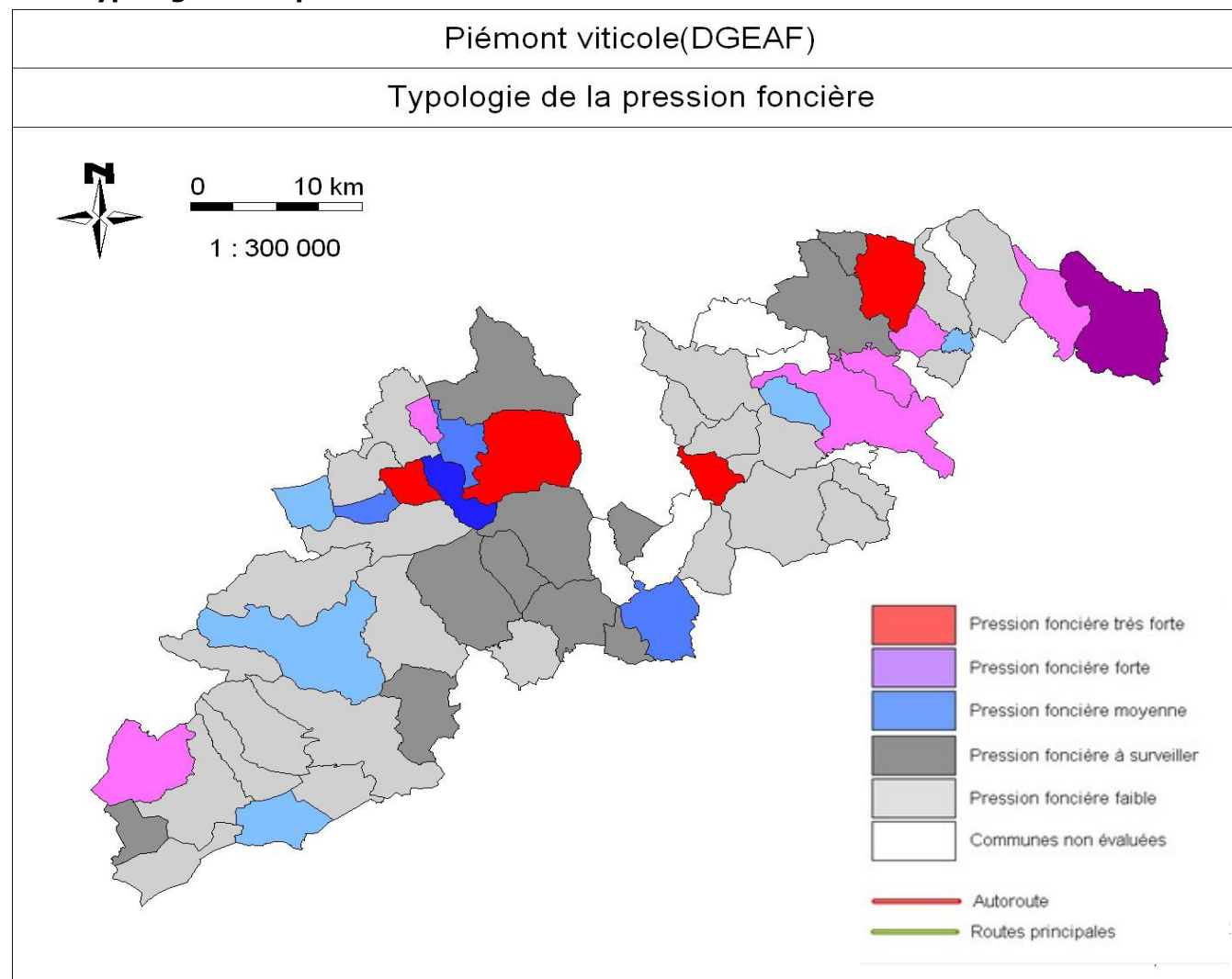
Au nord du côté d'Octon et du Salagou, on se trouve dans la cuvette du lodévois marquée par la présence d'argiles et de grès rouges.

Ces caractéristiques géologiques et pédologiques donnent une fertilité des sols qui est très liée à la topographie et à l'exposition mais aussi à la roche mère: la dégradation des schistes donnent des sols riches en limons et en sable. Le calcaire peut donner des sols profonds et riche le plus souvent à base d'argile.

[Lien indicateurs de potentialité des sols ANNEXE 7 page 14](#)

7.3 . Typologie de la pression foncière

Typologie de la pression foncière de 2005 à 2009



Trois indicateurs ont été choisis pour caractériser la pression foncière :

l'IPMA¹ en surface, l'IPMA en valeur et le taux de perte d'espace agricole et naturel. Ces indicateurs sont utilisés dans de nombreuses études foncières ou diagnostics agricoles par la SAFER (voir page suivante la définition des indicateurs)

Très Forte:

Les 3 indicateurs sont supérieurs aux taux pivot déterminés en fonction du marché foncier

Forte:

L'un des 3 indicateurs est inférieur à sa valeur pivot et ce de façon itérative

Sur ce territoire, la pression foncière est forte à très forte autour des principaux axes routiers. Ainsi, ce phénomène s'observe autour de Clermont l'Hérault avec la présence de l'autoroute A75. Bédarieux à la croisée de deux axes routiers principaux, connaît aussi une très forte pression. Pourtant, on peut aussi noter une forte pression foncière sur la commune de Babeau-Bouldoux pourtant à l'écart d'axes routiers principaux : proche de St Chinian.

1 IPMA :Indice de Perturbation du marché agricole

Analyse de la pression foncière et Utilisation des Indices de Perturbation du Marché Agricole (IPMA)

Trois indicateurs ont été choisis pour caractériser la pression foncière : l'IPMA en surface, l'IPMA en valeur et le taux de perte d'espace agricole et naturel.

Ces indicateurs sont utilisés dans de nombreuses études foncières ou diagnostics agricoles par la SAFER.

IPMA en surface

Il permet de faire ressortir les surfaces de l'espace agricole et forestier qui sont orientées vers le marché des acquéreurs non agricoles.

IPMA en surface de 2005 à 2009 = (surface communale du marché résidentiel et de loisir/surface communale) / ratio départemental

IPMA en valeur

Il met en évidence les zones où les prix proposés sont incompatibles avec l'usage agricole du sol et donc susceptible de perturber le marché agricole

IPMA en valeur de 2005 à 2009 = (surface communale du marché résidentiel et de loisir X prix moyen des surfaces non bâties/ surface communale) / ratio départemental.

L'indicateur de perte d'espace agricole et naturel

Cet indicateur considère les surfaces qui sortent de la destination agricole, définitivement (infrastructure, terrains à bâtir, ...) ou potentiellement (terrains de loisir, anticipation de modification du document d'urbanisme,...). L'analyse se fait au regard de la nature de l'acquéreur et donc l'aspect potentiel et non définitif peut être important.

Qu'il soit définitif ou non, le changement induit par la transaction fait que l'agriculture aura des difficultés à reconquérir ces espaces.

Taux de perte de 2005 à 2009 = (surfaces agricoles, naturelles et forestières perdues / surfaces agricoles, naturelles et forestières communales en 2005) X 100

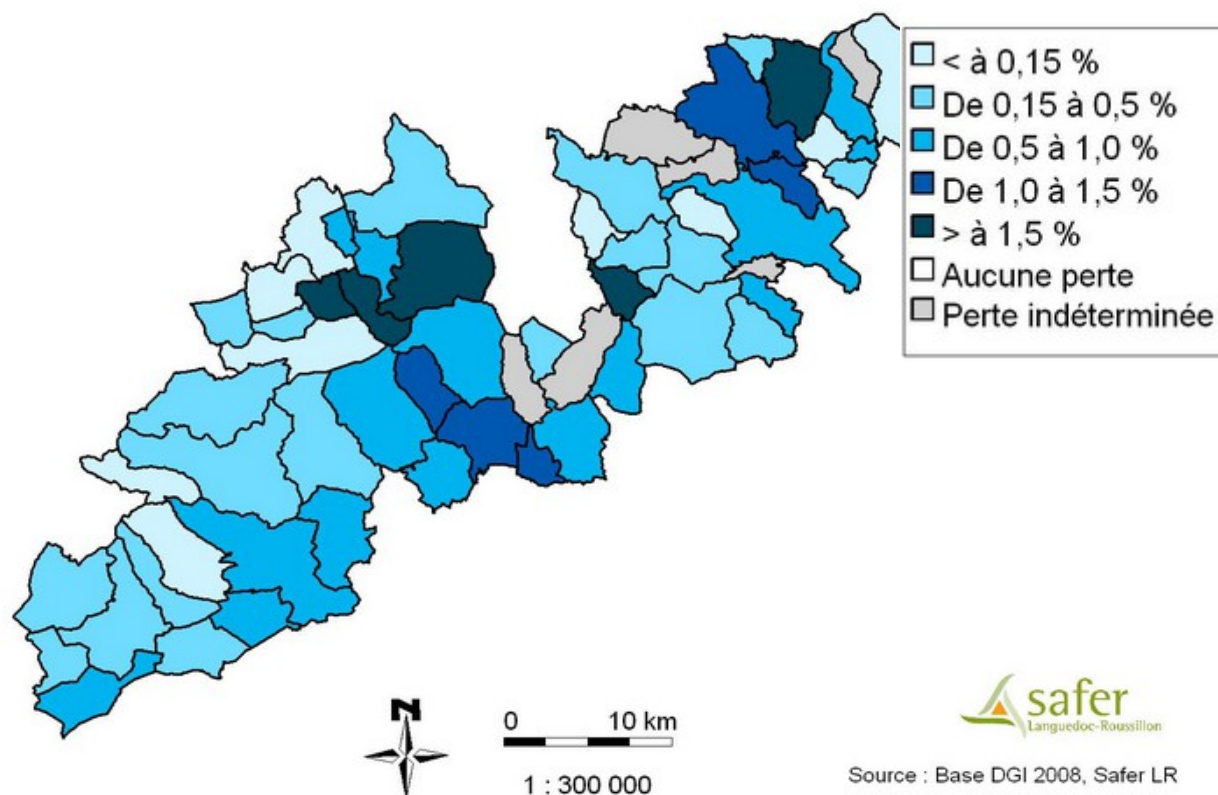
pour l'IPMA, une valeur de 150 a été retenue pour le département de l'Hérault (150 = valeur pivot par convention) sachant que 200 est une valeur qui commence à être élevée.

De même, pour le taux de perte de surface, une valeur de 1,5% (valeur pivot correspondant au taux annuel) a été retenue car elle représente une moyenne d'un département soumis à pression foncière constante et assez importante

7.4 . Taux de perte de surfaces agricoles et naturelles

Piémont viticole (DGEAF)

Taux de perte de surface agricole et naturelle



On observe que le taux de perte de surface agricole est important (supérieur à 1%) autour des centres urbains comme Bédarieux, Clermont l'Hérault ou encore Aniane.

Le reste du territoire, même si ce taux reste inférieur à 1 % dans l'ensemble, est marqué par cette même tendance de diminution des surfaces agricoles et naturelles.

L'arrachage des vignes et la conversion de ces terres en terrain potentiellement constructibles participe à ce phénomène.

Chapitre 8 Agriculture

8.1 . Exploitations

Surface Agricole de la zone: 90 983 Ha

Recensement Agricole 2000

SAU des exploitations : **22 009 Ha** Soit **24%** du territoire

Recensement Agricole 2010

SAU des exploitations: **18 262 Ha** Soit **20%** du territoire

→ Données MSA 2010

moins de 75 ans

Chefs d'exploitation principal---	876
Secondaires -----	144
Cotisants solidarité -----	348

moins de 65 ans et affiliés depuis au moins 2005

Chefs d'exploitation -----	419
----------------------------	-----

Nombre d'exploitations ayant leur siège sur le territoire: (données R.A)

en 1979: 4105, en 1988:3623, en 2000:2376, en 2010:1580

En 2000, 448 exploitations ont un successeur et 853 n'ont pas de successeur

En 2010, 268 exploitations ont un successeur et 605 n'ont pas de successeur

Exploitations professionnelles (moyennes et grandes) ayant leur siège sur le territoire (données RA)

en 1979:1517; en 1988:1353; en 2000:952; en 2010:

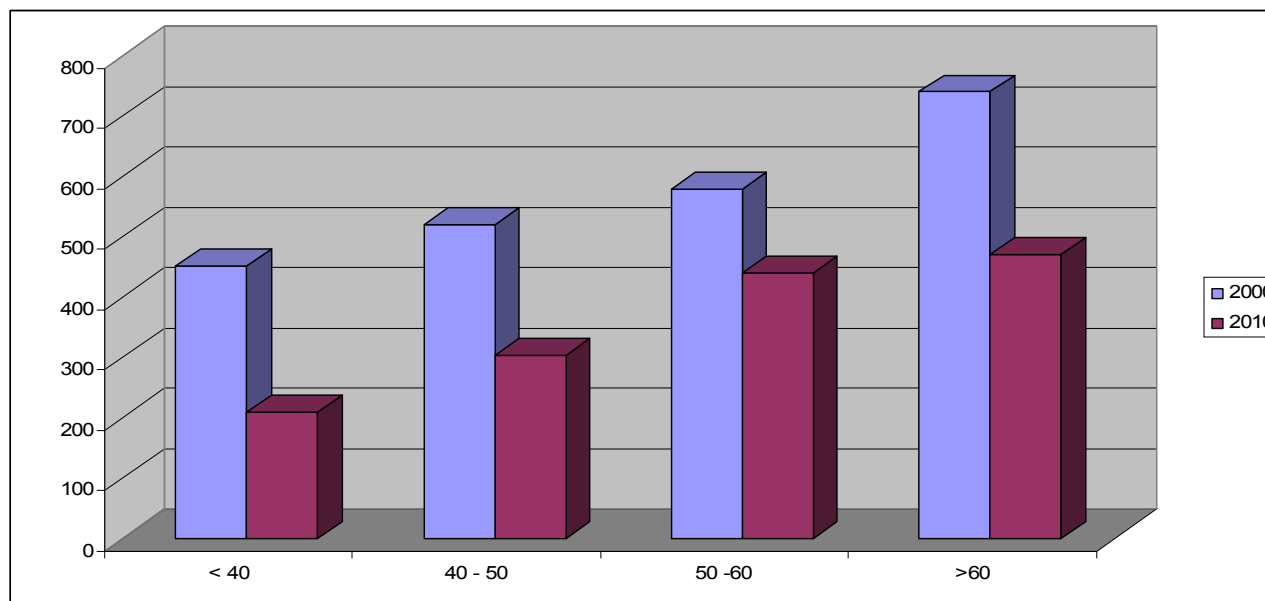
1.RA: Recensement de l'Agriculture

2.MSA: Mutualité Sociale Agricole

le nombre de chefs d'exploitation ayant leur siège sur la zone continue de diminuer avec une majorité qui approche de l'âge de la retraite.

on comptabilise 419 nouvelles installations depuis 2005 (source MSA²) de moins de 65 ans

chefs d'exploitations : R.A (2000,2010)



8.2 . Répartition des îlots P.A.C par grand type de culture

Pour le Piémont viticole

la surface déclarée à la PAC en 2009 est de:

11055 Ha

Pour le Département de l'Hérault

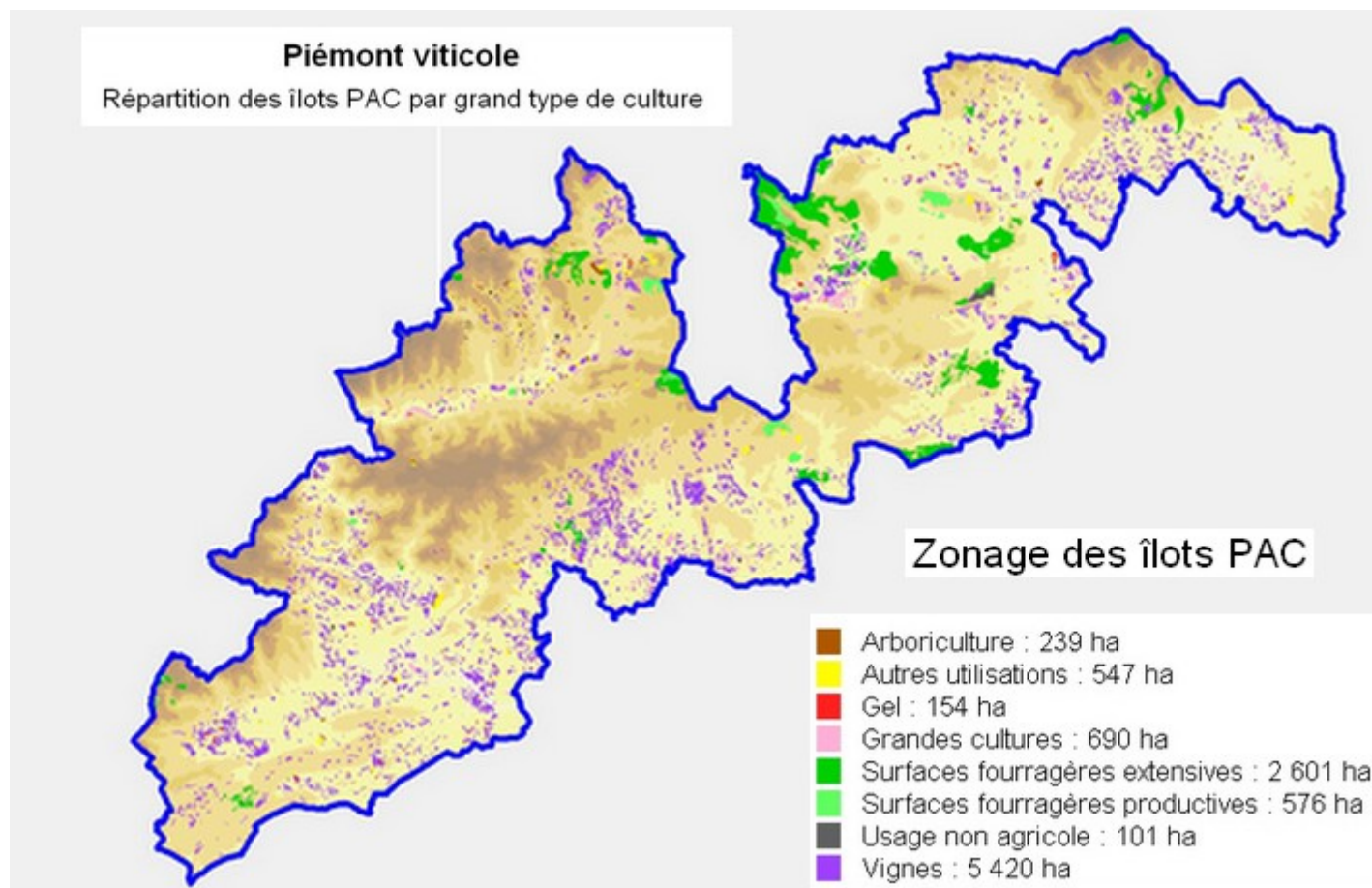
la surface déclarée à la PAC est de:

133 168 Ha

la surface en vigne sur le territoire en 2009 est de :14 026 ha (Source: casier viticole).

Les surfaces en vignes ne sont pas subventionnées par la PAC, elles sont déclarées par les exploitants subventionnés par la PAC;

En conséquence, les exploitations qui sont constituées uniquement de vignobles n'apparaissent pas sur cette carte.



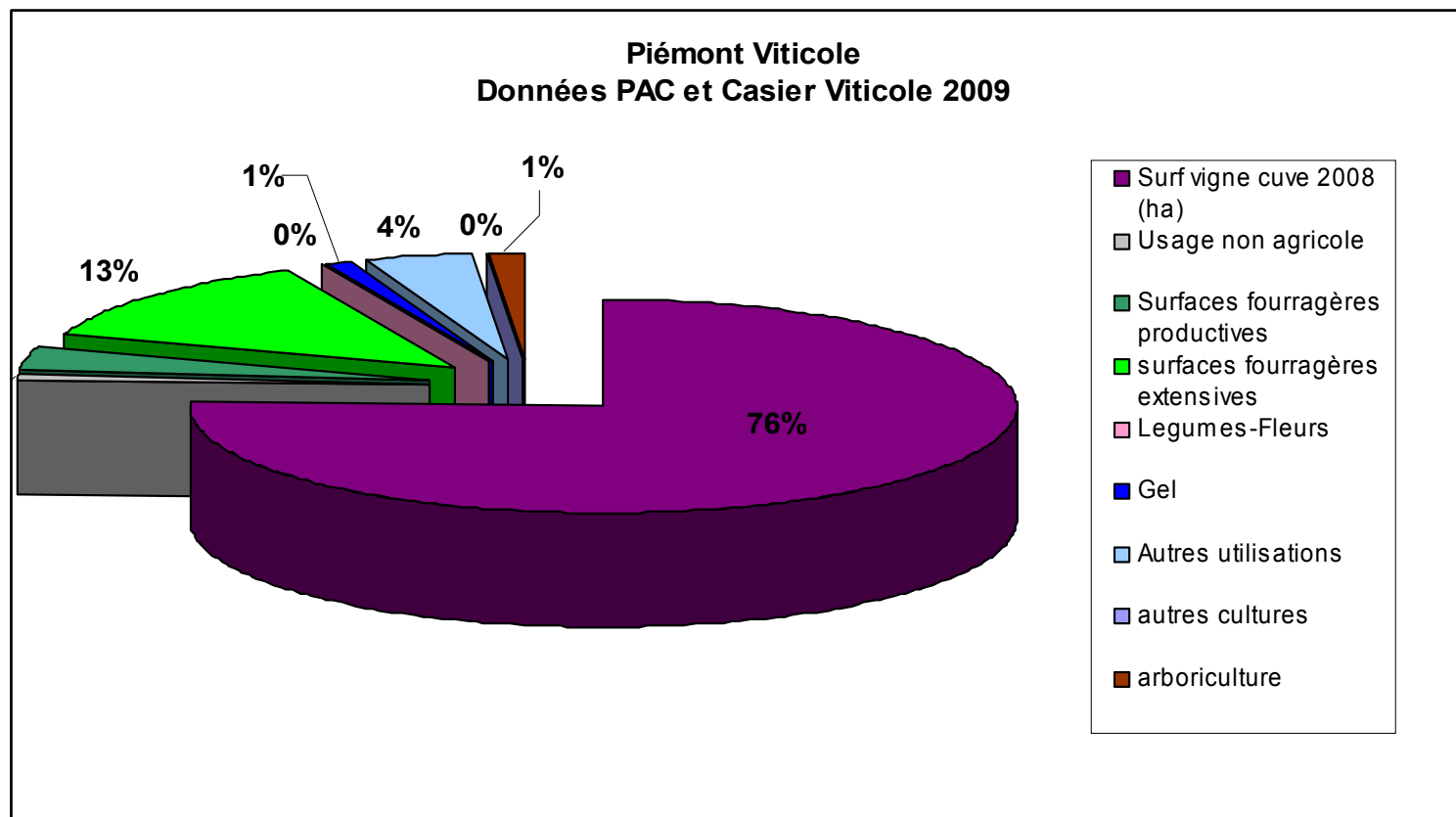
Source PAC 2009 DDTM 34 Mission CEP Septembre 2010

[Lien annexe 8 page 16 définition PAC](#)

8.3 . Activités agricoles

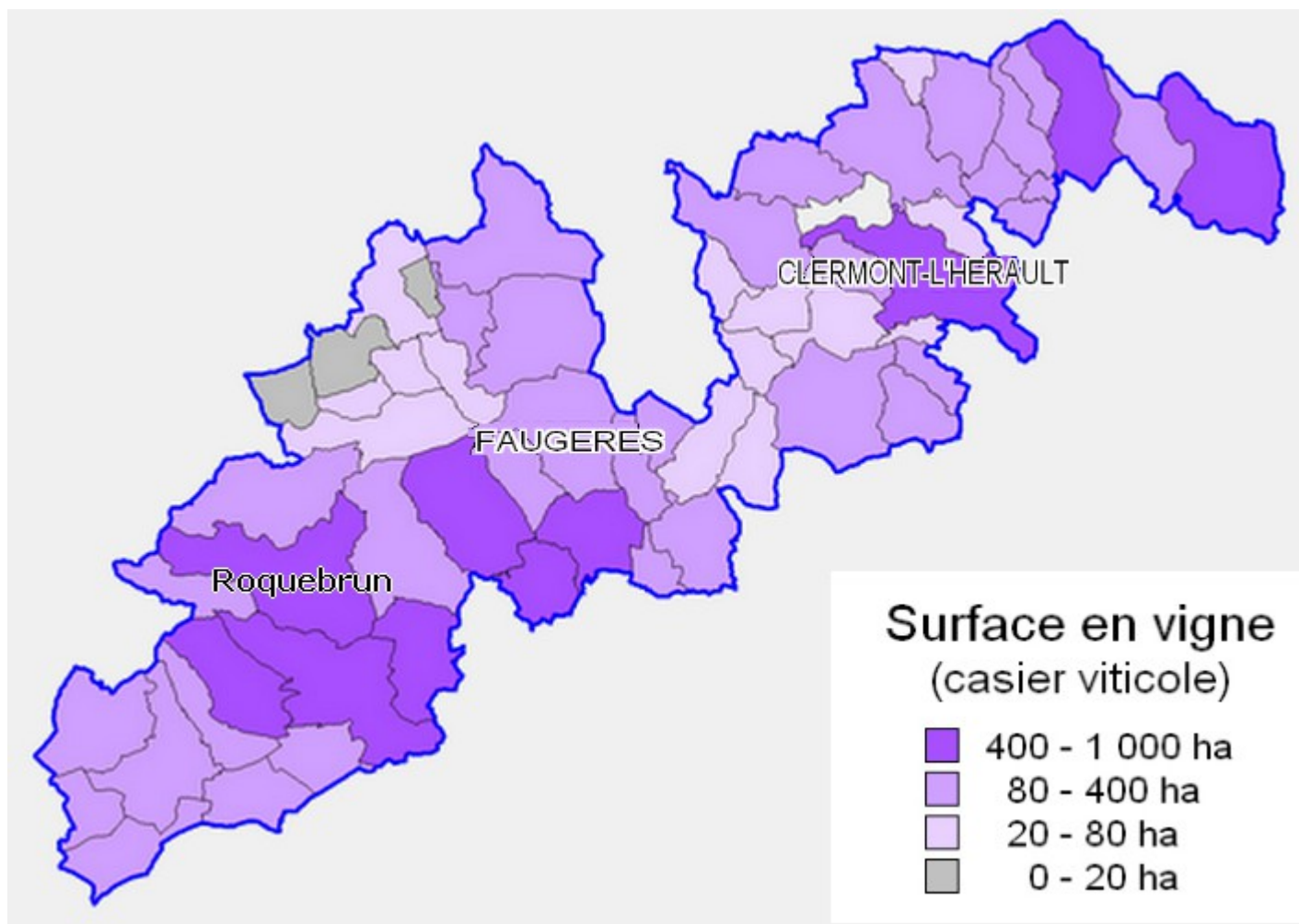
Une agriculture essentiellement tournée vers la viticulture

Source RGA 2000	
Cultures	Surfaces (Ha)
SAU des exploitations	21 839
Terres Labourables	2 100
Blé dur	28
Oléagineux	0
Légumes frais et pommes de terre	21
Surfaces toujours en herbe	1797
Vignes	16 810
Dont appellation	10 200
Arboriculture	279



En 2009 la surface en vignes est de: 14 026 Ha
 Entre 2005 et 2009: **1116 Ha ont été arrachés**
Source Casier viticole 2009

a. Surface cultivée en vigne d'après le casier viticole 2010



En 2010, la surface en vigne est de 13 011 Ha ce qui représente 15% du vignoble départemental.

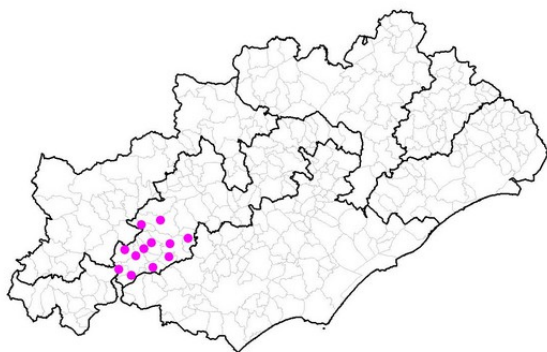
1483 Ha de vignes de la zone ont fait l'objet d'un arrachage définitif sur la période 2006-2009

Plusieurs communes de ce territoire ont encore un vignoble important:

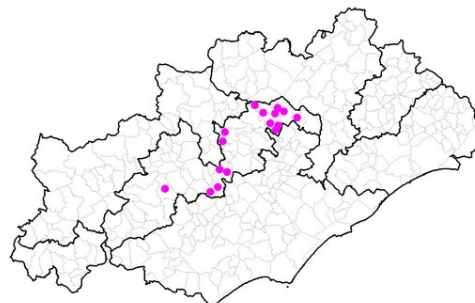
- Roquebrun, Causse et Veyran , Prades sur Vernazobres
- Autignac, Laurens et Cabrerolles
- Aniane, Montpeyroux et Clermont l'Hérault

Source DDTM 34/casier viticole DGI/Mission CEP/Juillet 2011

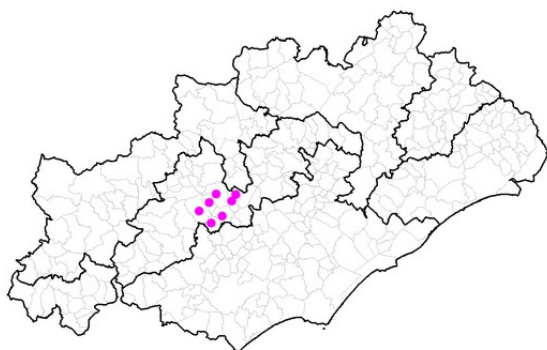
b. Les AOC viticoles



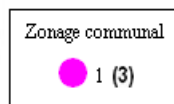
AOC Saint-Chinian



AOC Coteaux du Languedoc



Aoc Faugères



AOC Clairette du Languedoc

L'appellation Languedoc a été reconnue par décret le 30 avril 2007
Issue de l'élargissement de l'appellation Coteaux du Languedoc, l'AOC Languedoc s'étend de la frontière espagnole jusqu'aux portes de Nîmes et couvre le vignoble de toutes les aires d'appellations contrôlées du Languedoc.

60% de l'AOC Languedoc est commercialisé départ propriété, 43% est exporté, 22% est vendu en grande distribution (Source dossier de presse 2010).

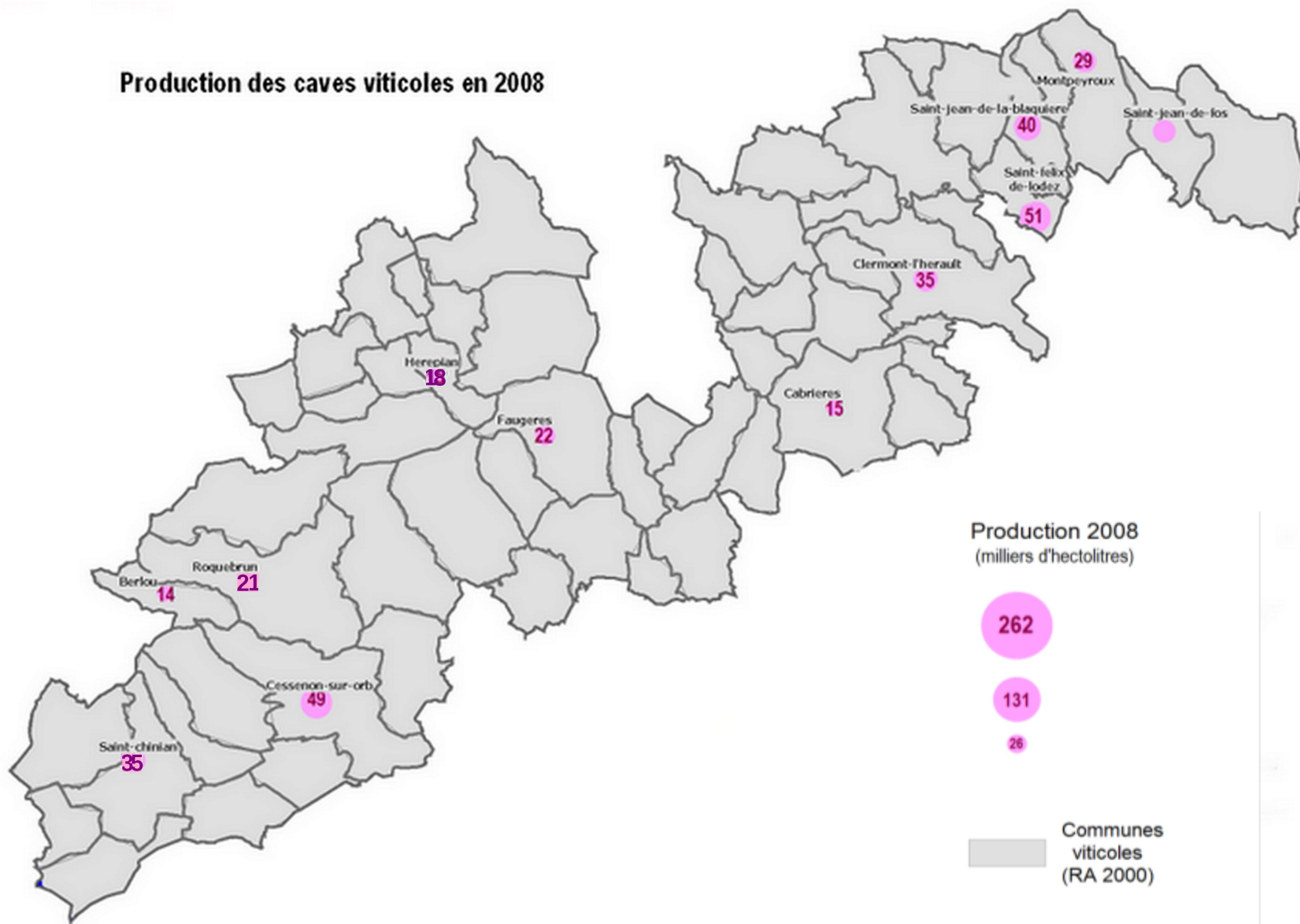
L'aire de production de l'AOC Saint-Chinian s'étend sur 3300 Ha. Elle regroupe 20 communes et 350 producteurs. La production est en moyenne de: 115 000 hl

L'aire de production de l'AOC Faugères s'étend sur 2000 Ha. Elle regroupe 7 communes et 150 producteurs. La production est en moyenne de: 6 700 hl

L'aire de production de l'AOC Clairette du Languedoc s'étend sur 100 Ha. Elle regroupe 12 communes. La production est en moyenne de: 2 500 hl

Source: DDTM 34 Mission CEP Septembre 2010

Production des caves viticoles en 2008



c. Elevage

Année 2008-2009

nombre de têtes de bétail

Bovins: 9 troupeaux avec un total de 364 têtes

Ovins : 1917 têtes

Caprins: 524 têtes

volailles: 540 têtes

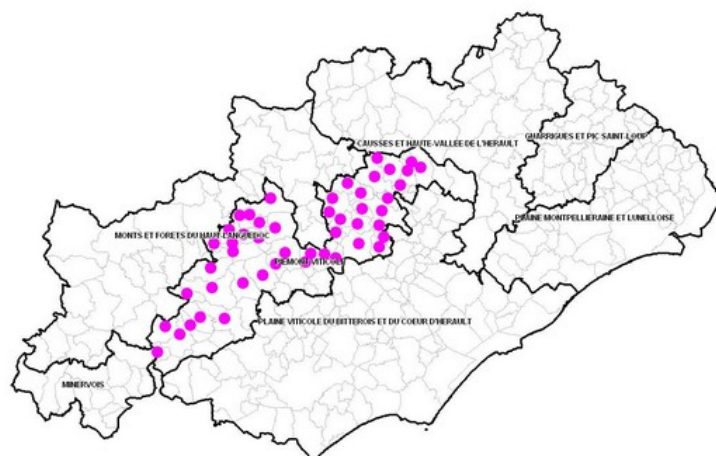
Porcins : 0

Source: GDS(Groupement de défense sanitaire) et SRISE (Service Régional de la statistique)



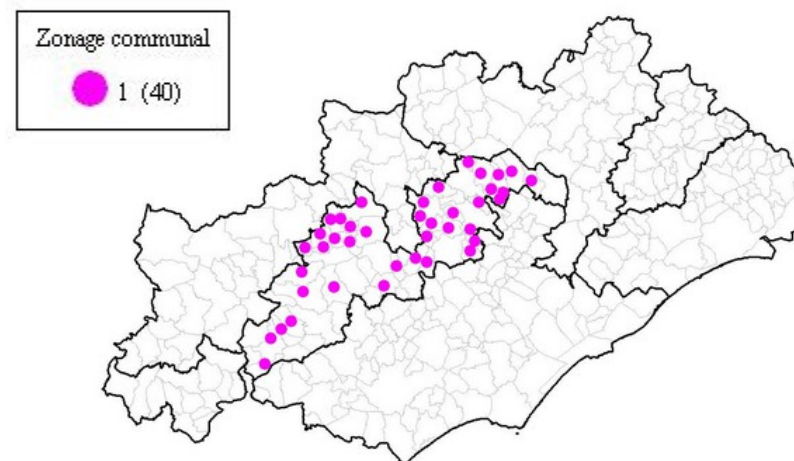
WIKIPEDIA Deviers Fabien

Troupeau de brebis de race Lacaune



AOC Pelardon

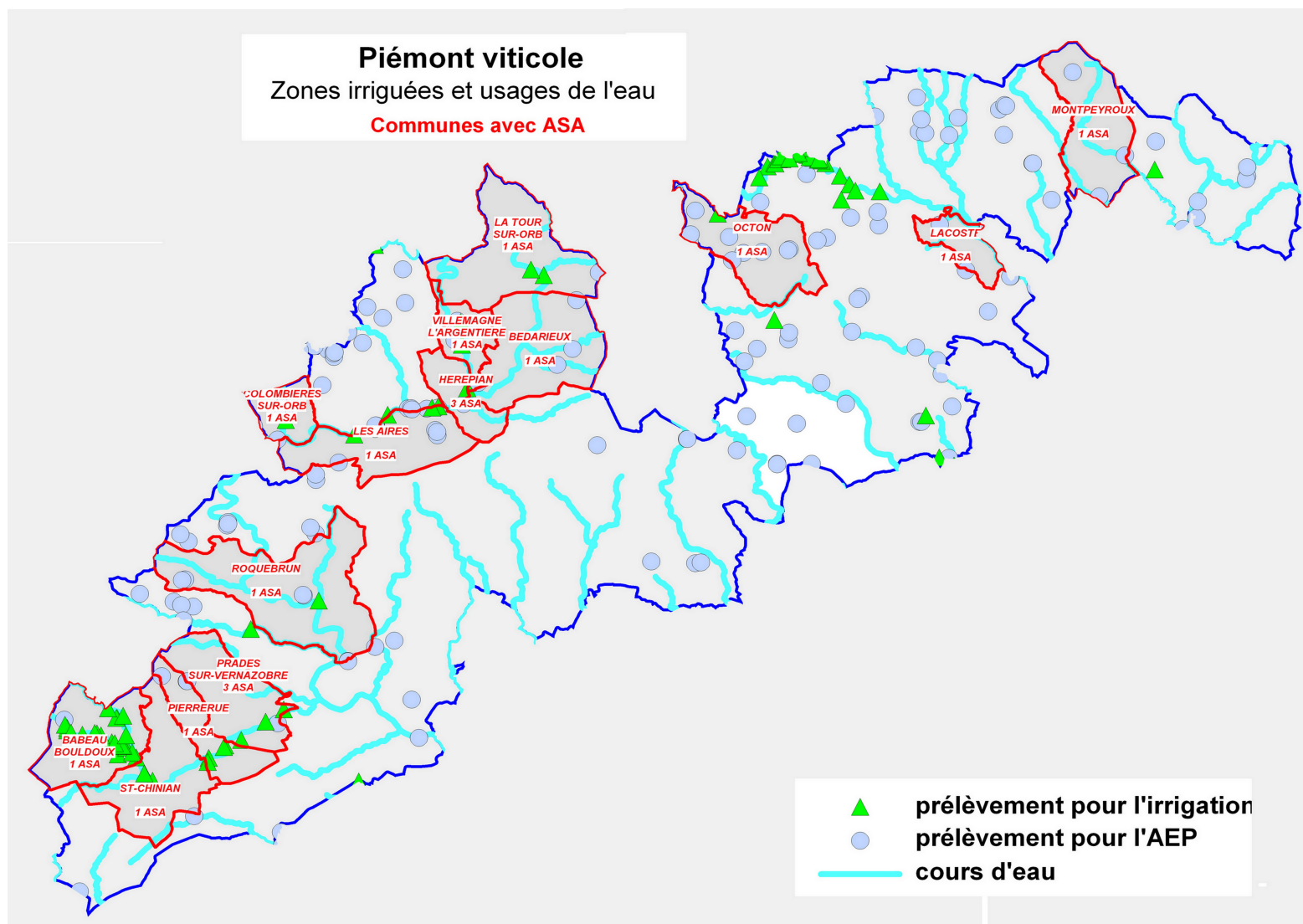
Depuis la mise en place de l'appellation AOP Pélardon, les entreprises laitières ont utilisé l'AOP pour développer leurs ventes au delà de la zone traditionnelle de consommation du pélardon. Les gros producteurs de fromage fermier ont renforcé leurs ventes dans la grande distribution régionale, alors que les petits producteurs fermiers ont continué de vendre leur production dans des circuits courts locaux, sur un marché où ils ne sont plus en concurrence avec les laiteries car celles-ci vendent sur le marché national



Aire de collecte de lait pour la fabrication de l'AOC Roquefort

Le lait de brebis provient exclusivement de la race Lacaune, une race blanche, mais le décret d'appellation tolère les brebis *noires* qui ont le type racial de la lacaune. Cette race a été créée en 1942 par la fusion de races régionales comme la *caussenarde*, la *camarès* ou la *lauragaise*. Race rustique, elle a été hautement sélectionnée pour donner plus de lait, mais jamais sa rusticité n'a été abandonnée du travail de sélection.

8.4 . Irrigation



Source: DDTM 34 Mission CEP Novembre 2010

Depuis la loi sur l'eau du 30 Décembre 2006, la gestion de l'eau se fait de manière décentralisée et en concertation avec les acteurs concernés à l'aide de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (S.A.G.E)

Le Piémont Viticole est concerné par deux «SAGE» correspondant aux bassins versants l'Hérault et Orb-Libron

Le «SAGE» Hérault est en cours d'élaboration et de celui d'Orb -Libron va démarrer.

[lien: Qu'est-ce qu'un SAGE?](#)
[Données sur les SAGE en Languedoc-Roussillon](#)

8.5 . Dynamique agricole

a. L'installation des jeunes agriculteurs

Entre 2000 et 2009, **84 exploitants se sont installés** avec le bénéfice d'une dotation jeune agriculteurs (498 installations sur l'ensemble du département).

Les principales caractéristiques de ces installations:

- **88 % des installations orientées vers la viticulture:** 74 installations en viticulture pure dont 6 en viticulture AOC, 5 en orientation mixte (viticulture + 1 autre culture), 2 installations en élevage, 1 installation «horticulture», 1 installation «pépinière + maraîchage», 1 installation «plantes aquatiques».
- **un taux de féminisation faible:** 14 femmes installées soit 16% pour une moyenne départementale de 50%.
- **une installation en société pour 34,5% des dossiers**
- **34,5% des installés dans un cadre familial**
- **un âge moyen à l'installation de 28,8 ans** (moyenne départementale 29,4 ans)
- une répartition des installés diffuse sur la zone.

b. Les circuits de commercialisation

- **les caves coopératives**
 - La zone compte 12 caves coopératives en 2010
 - Le volume vinifié en cave coopérative pour l'année 2008 est de 353 375 HI ce qui représente 70% de la production.
 - pour les nouvelles installations en viticulture, les caves coopératives restent le circuit de commercialisation privilégié (41 sur 74)
- **les caves particulières**
 - La zone compte 332 caves particulières en 2010 ce qui représente 30% des caves particulières du département de l'Hérault
 - Le volume vinifié en cave particulière pour l'année 2008 est de 184 613 HI

c. L'agriculture «Bio»

Entre agriculture «bio» et «conversion en agriculture bio» 29 communes sont concernées sur le piémont viticole et totalise une surface dédiée à ce type d'agriculture d'environ 7 % de la SAU totale de ces communes

Pour les communes ayant une filière «bio» sur leur territoire, les surfaces dédiées à ce type d'agriculture représentent en moyenne 4 % de la SAU totale des 29 communes

La moitié de ces surfaces est dédiées à la vigne soit 2 %

d. La vente directe

Sur cette zone, elle s'organise uniquement autour de la vente de vin

e. Le réseau «Bienvenue à la ferme» (2010)

13 structures font partie de ce réseau sur le piémont viticole

11 font de la vente directe

2 sont des fermes auberges

En activité annexe on compte un gîte non labellisé, un écomusée des abeilles et un accueil enfants réseau racine

f. Études et expériences en cours sur le piémont viticole

Parc National Régional du Haut- Languedoc (PNR)

- document de cadrage en cours de révision, la nouvelle charte sera valable de 2011 à 2023 (cartographie des enjeux dans la charte)
- définition des trames bleues et vertes avec une méthodologie commune élaborée par le réseau des PNR (parc naturel régional) du Massif Central
- réalisation d'une étude SAGECE (système d'anticipation et de gestion des conflits liés à l'espace), une étude sur le foncier du parc naturel régional du haut languedoc est en cours, la partie tarnaise est réalisée. L'objectif est de pouvoir répondre à la question «comment anticiper les conflits d'usage liés au foncier agricole et aux problématiques d'urbanisation et de déprise». Un document à destination des élus de l'ensemble du territoire du PNR (Vade Mecum) sera terminé en septembre 2011 puis diffusé.
- Circuits courts: création de l'association Régald'Oc (en partenariat avec les Chambres d'Agriculture et la SICA du Caroux) qui a pour objectif de regrouper les producteurs pour leur permettre de répondre à la demande de la restauration collective (cantines, maisons de retraite...)

- **SALAGOU**

- Dans le cadre de l'OCAGER (opération concertée d'aménagement et de gestion de l'espace rural):
Etat des lieux de l'agriculture (nombre d'exploitants, surfaces et assolements, mode de commercialisation),
 - Travail sur le repérage des terres agricoles menacées de devenir des friches dans les 4 à 5 ans: réalisation d'un état des lieux.
 - Plus généralement, mise en place d'une cellule de veille foncière (avec Chambre d'agriculture, Safer, ADASEAH, communes, caves...).
 - Travail sur l'estimation des surcoûts liés à l'intégration paysagère de bâtiments agricoles pour trouver une prise en charge financière
- Natura 2000: Le document d'objectif (DOCOB ZPS Salagou) a été validé en novembre 2010, dans le cadre de la première campagne MAE sur 2011 (30 exploitations sur 100 devraient être contractualisées d'ici 2013)
- Une charte architecturale, urbanistique et paysagère a été approuvée en 2009, avec l'état des lieux, les unités paysagères, les opportunités et les menaces pour le territoire et un guide de recommandations.

- **PAYS CŒUR D'HERAULT**

- Circuit-courts: association de producteurs «Régald'Oc» pour les cantines
- Etude avec Terres Vivantes sur l'offre et la demande en circuits-courts sur le territoire du Pays

Chapitre 9 Forêt

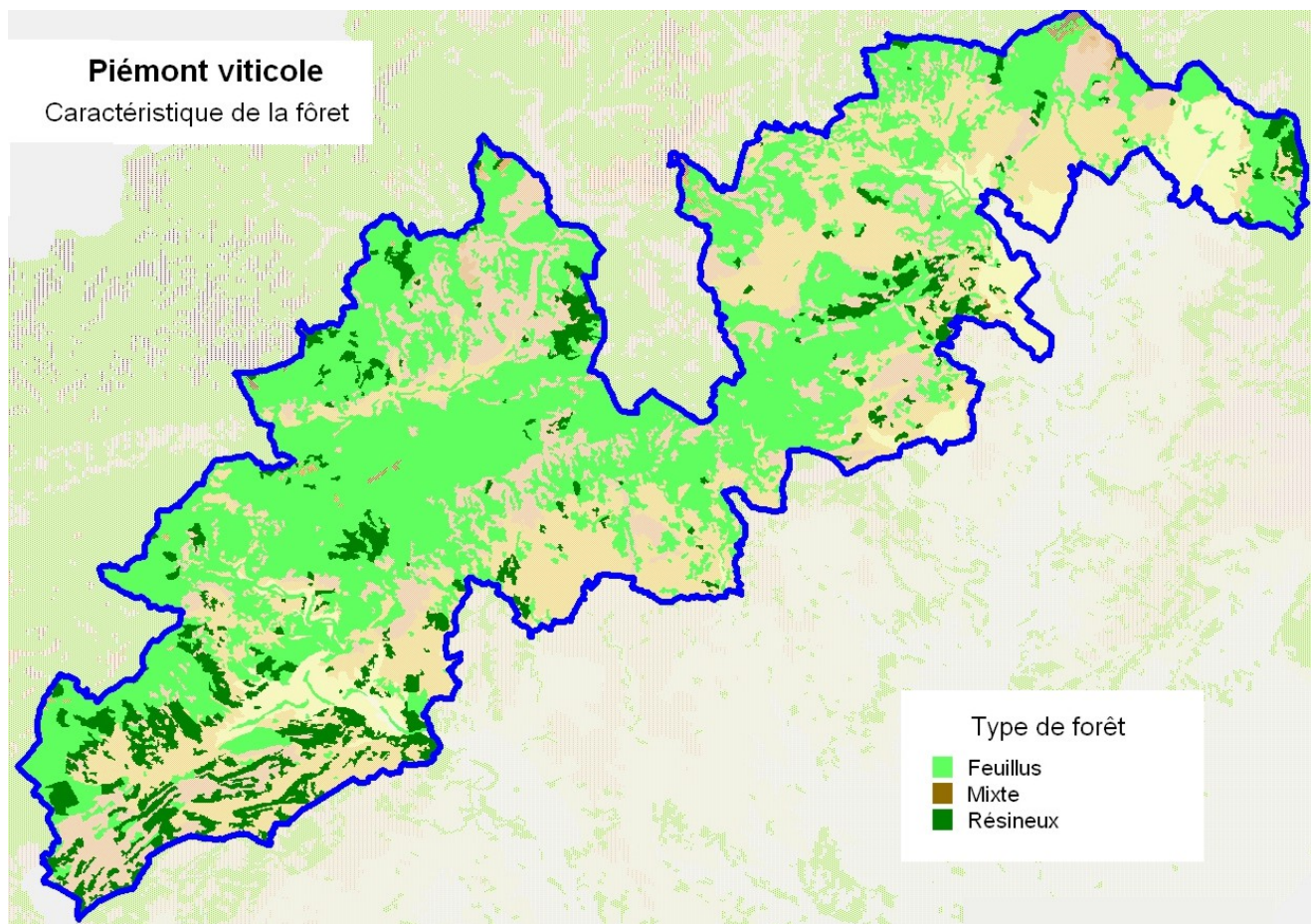
La forêt occupe 505 km² soit environ la moitié du territoire. C'est une forêt composée à 84 % de feuillus.

La forêt du piémont viticole intersecte une partie de l'ensemble «Avant-Monts et du Lodévois» et une partie de l'ensemble «Plaine Viticole et Vallée de l'Hérault» tels qu'ils sont définis dans l'inventaire forestier de 1998.

La région des Avant-monts et du Lodévois forme une bande d'une vingtaine de kilomètres de large orientée du sud-ouest au nord-est, entre la Montagne Noire et le pied du causse du Larzac. Cet ensemble porte le nom des «Avant-Monts du Languedoc».

La région de la «Plaine viticole et vallée de l'Hérault » concerne pour partie le Piémont viticole dans sa partie sud-ouest, la vallée de l'Hérault en aval de Gignac et toute la plaine entre les Avant-Monts et la mer, correspondant aux basses vallées de l'Orb.

Source IFN 1998 - «Avants Monts et Lodévois» et «Plaine viticole et vallée de l'Hérault»

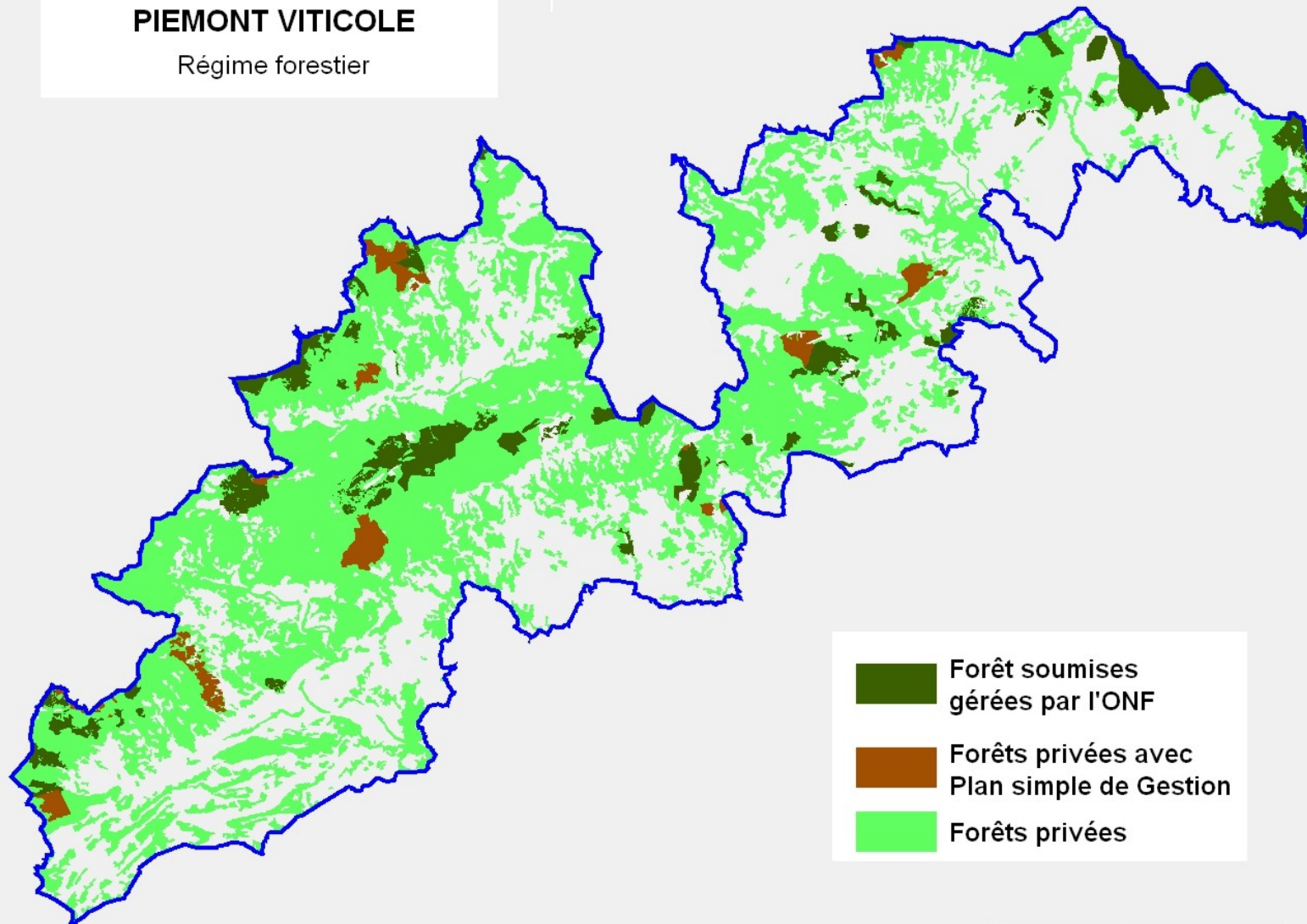


Source IFN 2002

DDTM 34 Mission CEP Septembre 2010

PIEMONT VITICOLE

Régime forestier



Il y a peu de forêts privées avec un plan simple de gestion

[Définition du Régime forestier: Annexe 1 page 5](#)

Source DDTM 34

Mission CEP Novembre 2010

9.1 . Production

Comme vu plus haut, cette région intersecte 2 régions forestières de l'Inventaire Forestier National.

➤ La région des Avants-Monts et du Lodévois

Le hêtre et le chêne rouvre sont parfois présents dans les versants nord les plus élevés, en particulier dans les monts d'Orb, qui sont fortement boisés, mais l'ensemble est surtout le domaine du chêne vert dans les parties les plus basses et les plus sèches. Ailleurs, on trouve le chêne pubescent, souvent remplacé par le châtaignier sur les meilleurs sols.

Les peuplements prennent le plus souvent l'aspect de garrigues, parfois de taillis, notamment dans la partie nord de la région, et plus rarement de futaie ou de mélange de taillis et futaie. Il n'existe que peu de boisements naturels de conifères : pin d'Alep, pin pignon et, à l'état de relique, pin de Salzman.

Les peuplements artificiels, souvent d'origine récente, sont beaucoup plus fréquents. Toutes ces forêts ou plantations de conifères sont généralement des futaies, mais elles peuvent être aussi des boisements lâches à l'aspect de garrigues ou des futaies claires mêlées de taillis. Les landes couvrent une grande partie du territoire. Elles sont pour l'essentiel des landes arbustives de type garrigue, parfois alternant avec des garrigues boisées, à base de chêne vert ou de chêne pubescent. (*source IFN 1998*)

➤ la région de la Plaine viticole et de la vallée de l'Hérault

Cette région se caractérise par un taux de boisement de 5,2%, le moins élevé du département et très inférieur à sa moyenne. Le taux moyen de l'ensemble des cinq autres régions est de 49,4%. Le paysage est celui de la vigne, associée parfois à des vergers ou des cultures. Quelques boisements morcelés s'y intercalent, avec souvent un aspect de parc ornemental près des demeures, où se remarque la présence fréquente du pin pignon. Le long des cours d'eau on trouve d'étroites forêts ripicoles formées de peupliers, de frênes et d'aulnes. Ça et là, quelques reliefs à sol calcaire superficiel portent des garrigues à chêne vert ou pin d'Alep. (*source IFN 1998*)

Pour le Piémont Viticole, les Avant-Monts du Languedoc vont correspondre :

- aux avants-monts et Lodévois
- le versant méridional de Saint-Chinian à Clermont-l'Hérault, très méditerranéen,
- les vallées de l'Orb, du Jaur et de la Mare au nord, en bordure des Monts du Somail et de l'Espinouse, aux conditions plus montagnardes.

Les peuplements les plus fréquents rencontrés sur le territoire du Piémont viticole vont correspondre aux Avant-Monts du Languedoc et sont de type méditerranéen : ils sont composés de taillis de chêne vert (et plus rarement de chêne pubescent), de futaies « naturelles » de pin d'Alep ou d'un mélange des deux. Les formations boisées vont des peuplements complets jusqu'à la garrigue en passant par des peuplements clairs à très clairs. Actuellement, la seule production de ces taillis de chêne est le bois de chauffage, en quantité relativement limitée étant donné les conditions difficiles d'exploitation. Sur le versant méridional, on trouve ces mêmes peuplements de chêne vert et de pin d'Alep en basse altitude et en station chaude. Localement, les taillis de chêne vert peuvent être très beaux et productifs, par exemple dans le secteur situé à l'ouest de Faugères. La garrigue est remplacée par le maquis composé de chêne vert, d'arbousier et de bruyère arborescente sur terrains superficiels, schisteux ou gréseux. Le chêne pubescent est limité aux secteurs où le sol est plus profond (bas de pente, replats...). Plus haut en altitude, à partir d'environ 400 mètres (début de l'étage supraméditerranéen), il couvre des surfaces plus importantes sous forme de peuplements souvent clairs, parfois aux allures de prébois.

Le châtaignier est bien souvent introduit à la place du chêne pubescent. Enfin, en Lodévois, on retrouve des taillis de chêne pubescent, sous forme de peuplement souvent clairs, parfois aux allures de prébois, répartis par bosquets au milieu de garrigues et maquis. Quelques boisements résineux ont également été réalisés, surtout en pin noir d'Autriche et en cèdre de l'Atlas.

(source Schéma régional de gestion sylvicole – 2001 – forêts privées des Avants-Monts du Languedoc)

La production de bois sur le Piémont Viticole reste principalement limitée aux peuplements de chênes verts en taillis qui caractérisent la partie méridionale des avant-monts du Languedoc. C'est une production de bois de chauffage essentiellement destinée à l'autoconsommation.

9.2 . Charte Forestière du Parc Naturel Régional pour la période 2009-2015

La Charte Forestière de Territoire (CFT), n'est ni un document d'aménagement, ni un document réglementaire, mais représente un contrat d'engagement entre tous les acteurs locaux, (Le document "charte", est élaboré au maximum dans la concertation, est signé par les acteurs locaux.)

Le Préfet arrête le périmètre de la charte, ce qui vaut reconnaissance de celle-ci.

Elle se concrétise par un programme d'actions visant à valoriser le secteur forestier, milieux forestiers et ressources forestières, cadre de vie des habitants (permanents ou temporaires)

- Objectifs opérationnels
 - Mieux connaître les filières locales de transformation des bois
 - Mise en place de schémas de desserte multifonctionnelle sur des massifs prioritaires
 - Valoriser le bois situé sous et aux abords des lignes électriques
 - Favoriser une meilleure prise en compte des enjeux et des atouts
 - Mise en place d'un schéma directeur d'accueil en forêt

- La Charte Forestière de Territoire donne lieu à des conventions d'application conclues entre les demandeurs (opérateurs économiques, établissements publics, associations d'usagers de la forêt ou de protection de l'environnement, collectivités territoriales, État...) et les offreurs (propriétaires forestiers et leurs mandataires) d'un bien ou d'un service particulier, en vue de réaliser un projet d'investissement parfaitement défini et financé.

- Les actions sont mises en place et donnent lieu à un suivi/évaluation effectué par les acteurs locaux.

[lien charte forestière](#)

9.3 . Problématiques liées à la forêt sur le Piémont Viticole

a. La protection contre les incendies

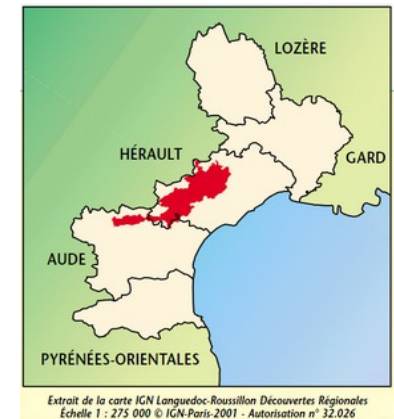
Les forêts privées sont très majoritaires sur le Piémont Viticole. Dans la pratique, la gestion reste limitée à des coupes de taillis de chênes verts pour la production de bois de chauffage, le plus souvent pour l'autoconsommation. Les peuplements «naturels» de pins d'Alep sont rarement aménagés et sont même parfois considérés comme une gêne.

Peu de forêts privées sont dotées d'un plan simple de gestion, aussi il n'y a pas d'engagement des propriétaires pour procéder à l'élagage des sous-bois et réaliser des éclaircies.

b. Une valorisation de la forêt à développer

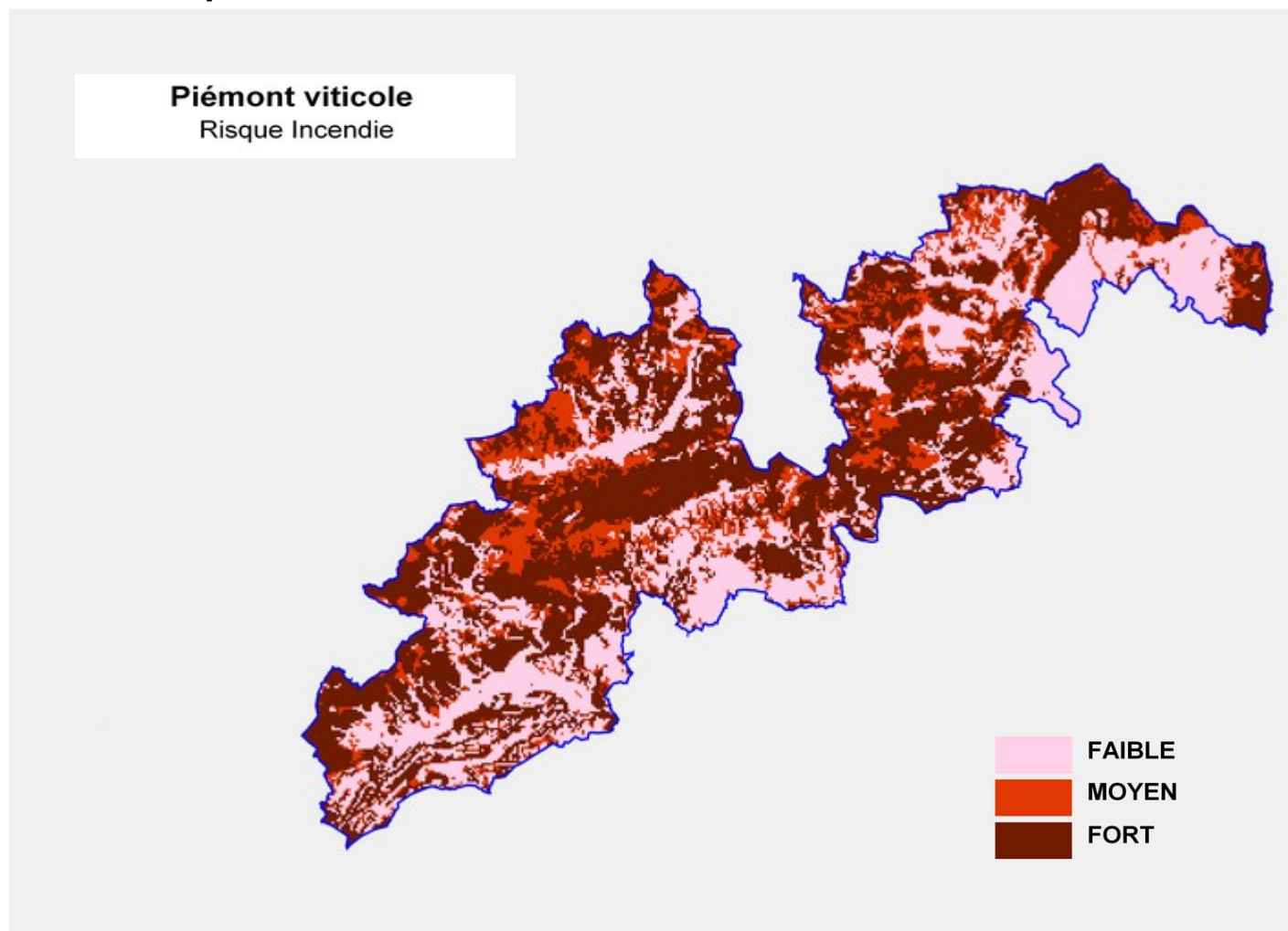
La forêt du Piémont Viticole n'est pas forcément bien valorisée. La production de bois de chauffage reste pour l'instant limitée à l'autoconsommation.

il conviendrait de développer la multi-fonctionnalité de la forêt dans sa fonction récréative, touristique, paysagère et protection du milieu naturel (lutte contre l'érosion des sols par exemple) afin d'ouvrir des opportunités de revenus aux propriétaires.



Extrait de la carte IGN Languedoc-Roussillon Découvertes Régionales
Échelle 1 : 275 000 © IGN-Paris-2001 - Autorisation n° 32.026

9.4 . Risques d'incendies



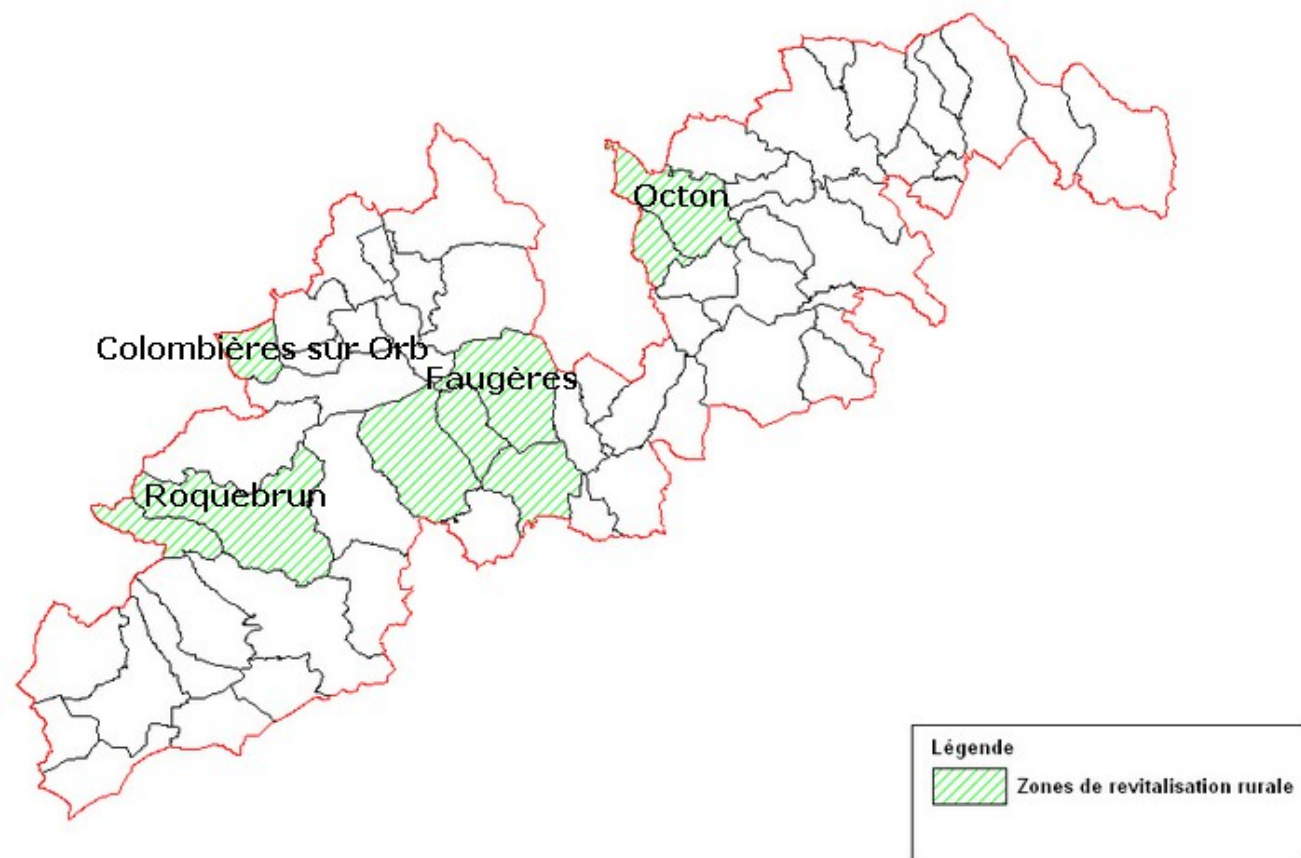
Le Piémont Viticole est très exposé au risque incendie sur les reliefs notamment. De plus, le risque est fort sur les forêt privées sans plan de gestion.

Vous trouverez grâce au lien ci-dessous le bilan des feux de forêts par commune, les évolutions par secteur d'aménagement, l'adresse des principaux acteurs et les Arrêtés Préfectoraux en vigueur.

[Lien](#)

Source DDTM 34 Mission CEP Novembre 2010

9.5 . Zone de revitalisation rurale



Source DDTM 34 Mission CEP Novembre 2010

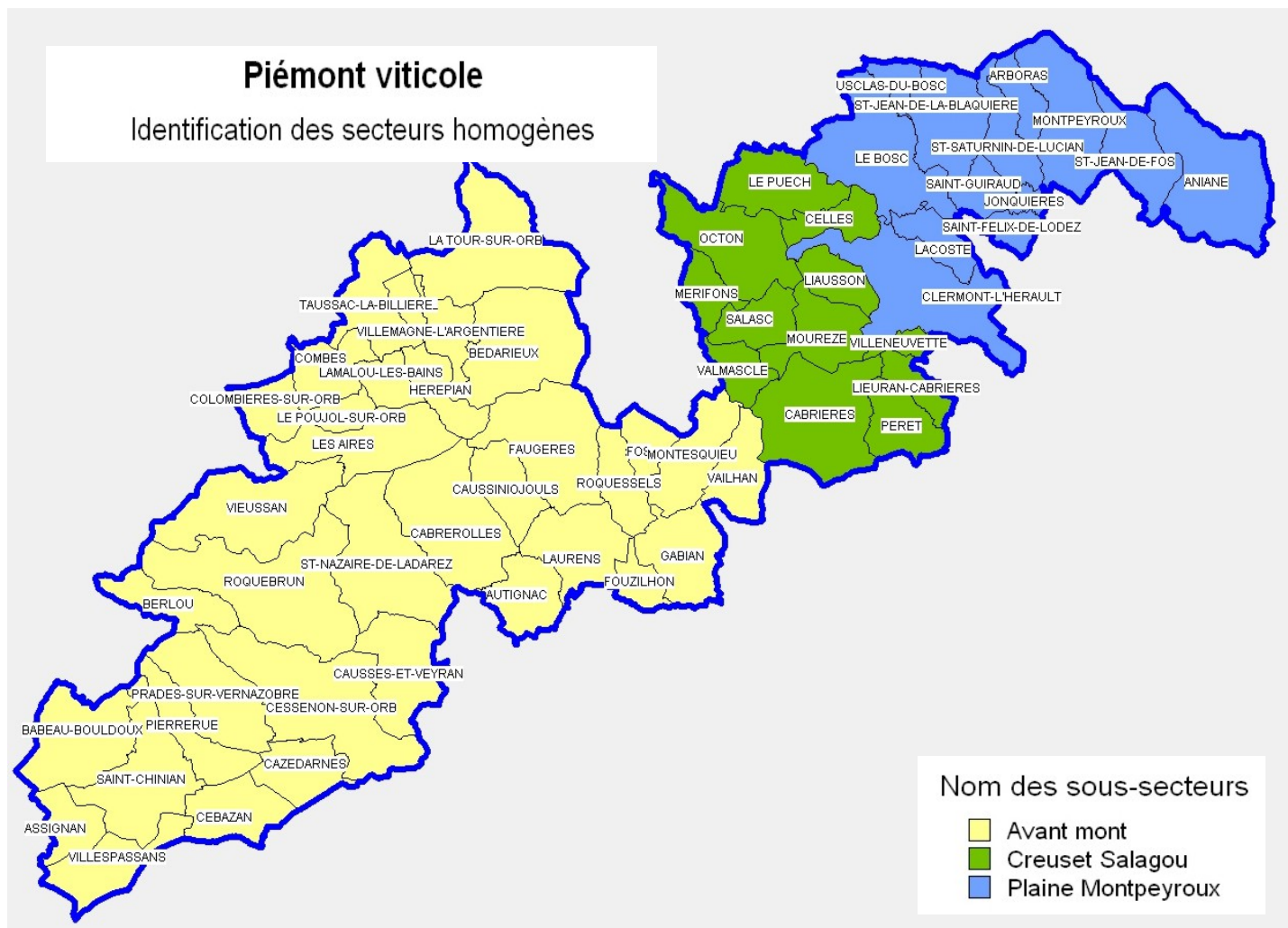
Zones de revitalisation rurale définies par l'arrêté du 30 Décembre 2010

Les zones de revitalisation rurale (ZRR) visent à aider le développement des territoires ruraux principalement à travers des mesures fiscales et sociales. Des mesures spécifiques en faveur du développement économique s'y appliquent.

L'objectif est de concentrer les mesures d'aide de l'état au bénéfice des entreprises créatrices d'emplois dans les zones rurales les moins peuplées et les plus touchées par le déclin démographique et économique.

Sur ce territoire, les communes suivantes sont classées en zone de revitalisation rurale Berlou, Cabrerolles, Caussinojoul, Colombières sur Orb, Faugères, Laurens, Mérifons, Octon et Roquebrun.

Chapitre 10 PROPOSITION DE DECOUPAGE DE LA ZONE



En fonction des unités agro-paysagères et des activités, on peut considérer que la zone se décompose en trois secteurs différenciés:

- la Plaine de Montpeyroux
- le Creuset du Salagou
- les Avant-Monts

Source DDTM 34

Mission CEP Novembre 2010

10.1 . La Plaine de Montpeyroux

a. Activités agricoles

→ MSA 2009

moins de 75 ans

Chefs d'exploitation -----	279
Affiliés -----	392
Cotisants solidarité -----	6

moins de 40 ans

Chefs d'exploitation-----	41
---------------------------	----

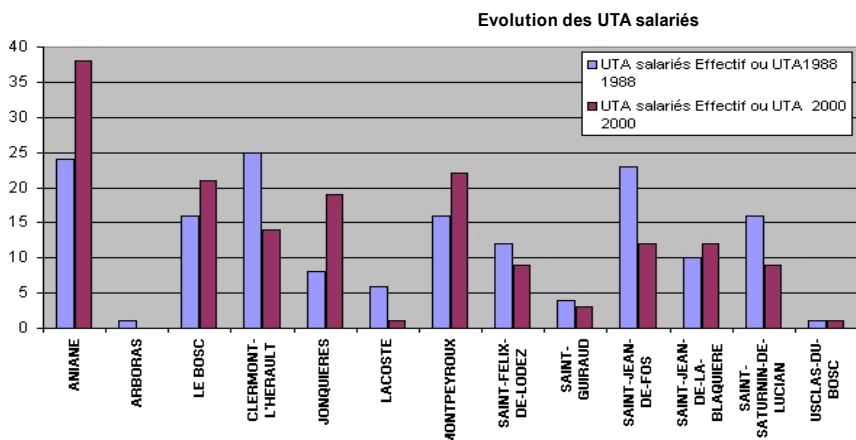
entre 40 ans et 65 ans

Chefs d'exploitation-----	198
---------------------------	-----

moins de 65 ans et affiliés depuis au moins de 5 ans

Chefs d'exploitation -----	69
Moyenne d'âge -----	45

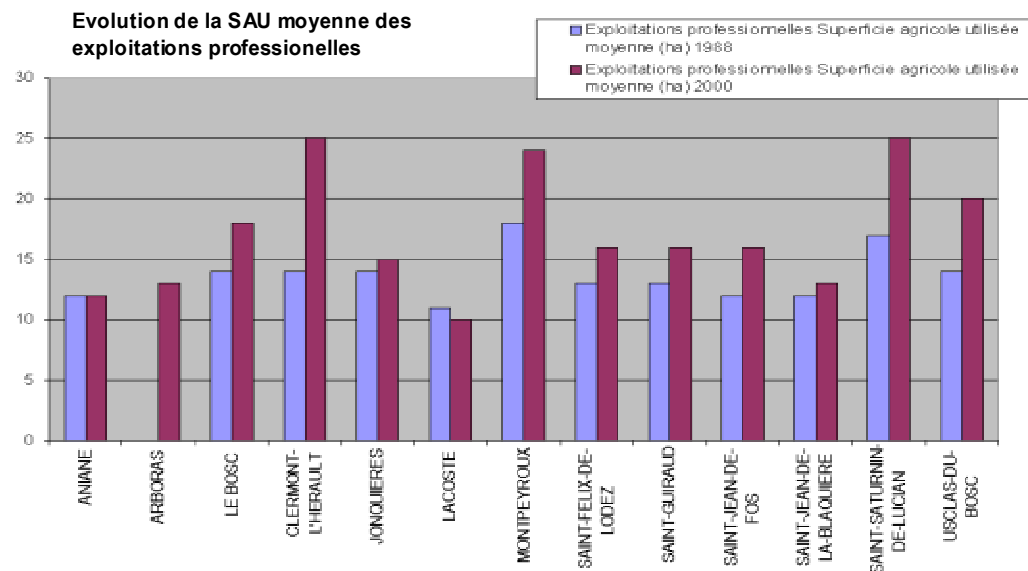
- le nombre d'UTA salariés se maintient en moyenne avec des disparités suivant les communes: forte augmentation sur Aniane et Jonquières



Sur la période 1988/2000, on constate une diminution du nombre d'exploitations professionnelles de 20% (moyenne dpt -30%).

la SAU des exploitations **diminue de 27%** sur la zone (moyenne dpt -5%). Cette baisse est particulièrement sensible sur Clermont l'Hérault .

On constate un augmentation de la taille moyenne des exploitations



b. Les activités agricoles

On assiste à un accroissement des terres labourables

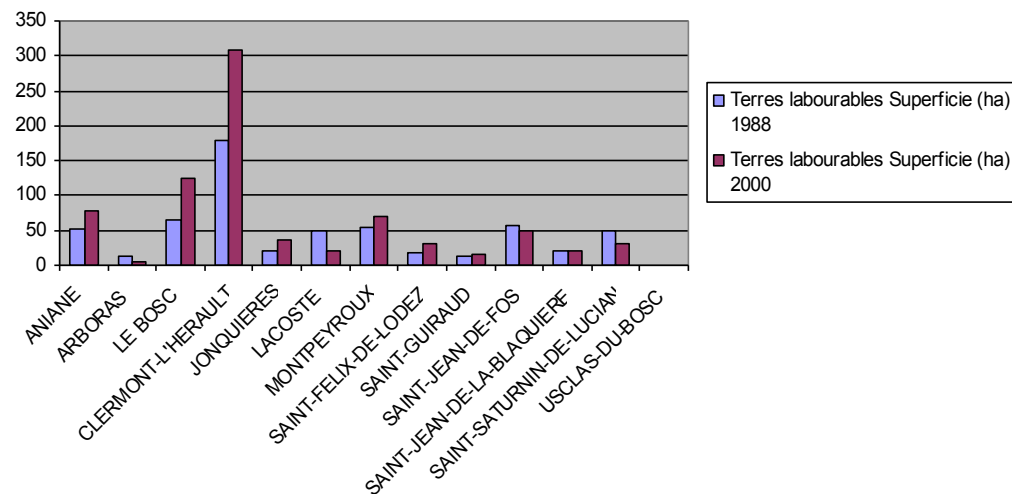
- Cet accroissement est lié entre autres à l'arrachage des vignes et la mise en place des aides au blé dur (voir graphique des surfaces en vigne)
- + 35% en moyenne sur la zone contre 24% pour la moyenne départemental
- ce phénomène est particulièrement marqué sur les communes où l'urbanisation s'est beaucoup développé.



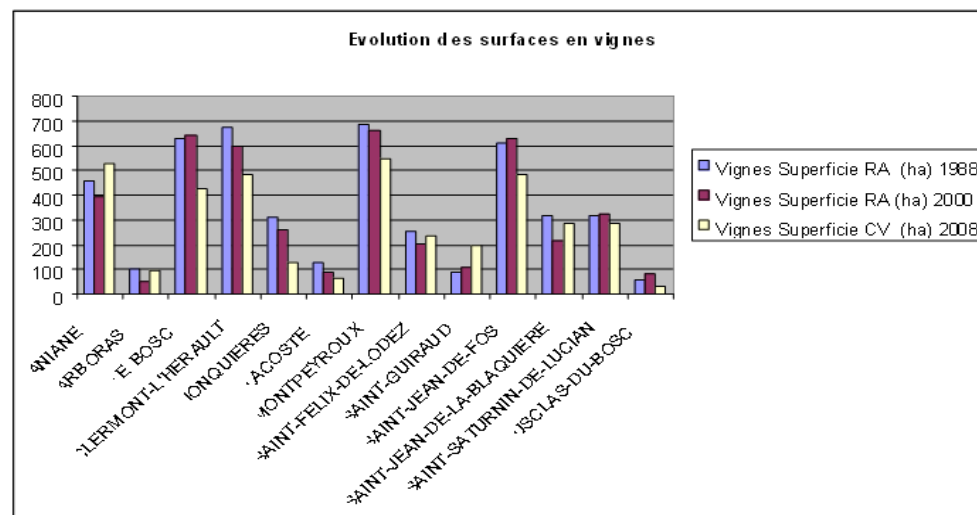
Evolution de la viticulture entre 1988 et 2008

- On constate une **forte diminution des surfaces en vigne**
- - 20% des surfaces en vignes sur la zone (moyenne départementale -18%)avec **des disparités importantes entre les communes**
- 7 exploitations font des vendanges manuelles pour une superficie totale de 19,70 Ha (source RA 2010).

Evolution de la surface des terres labourables

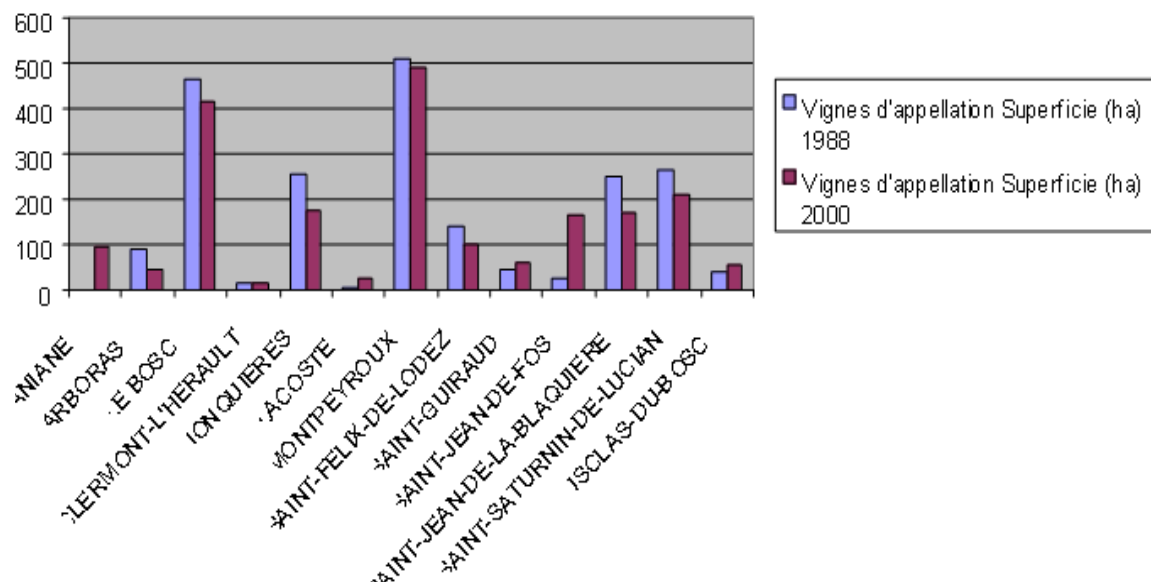


Evolution des surfaces en vignes



c. *Évolution des surfaces d'appellation*

Evolution des surfaces en vignes d'appellation

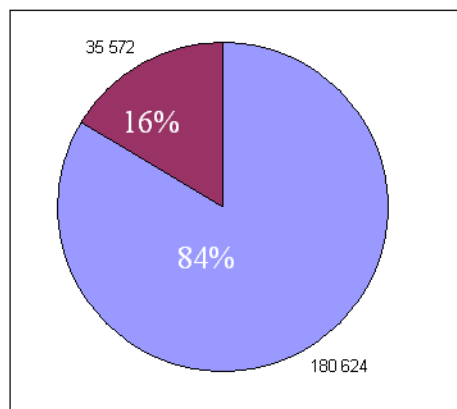


les surfaces en appellation se maintiennent

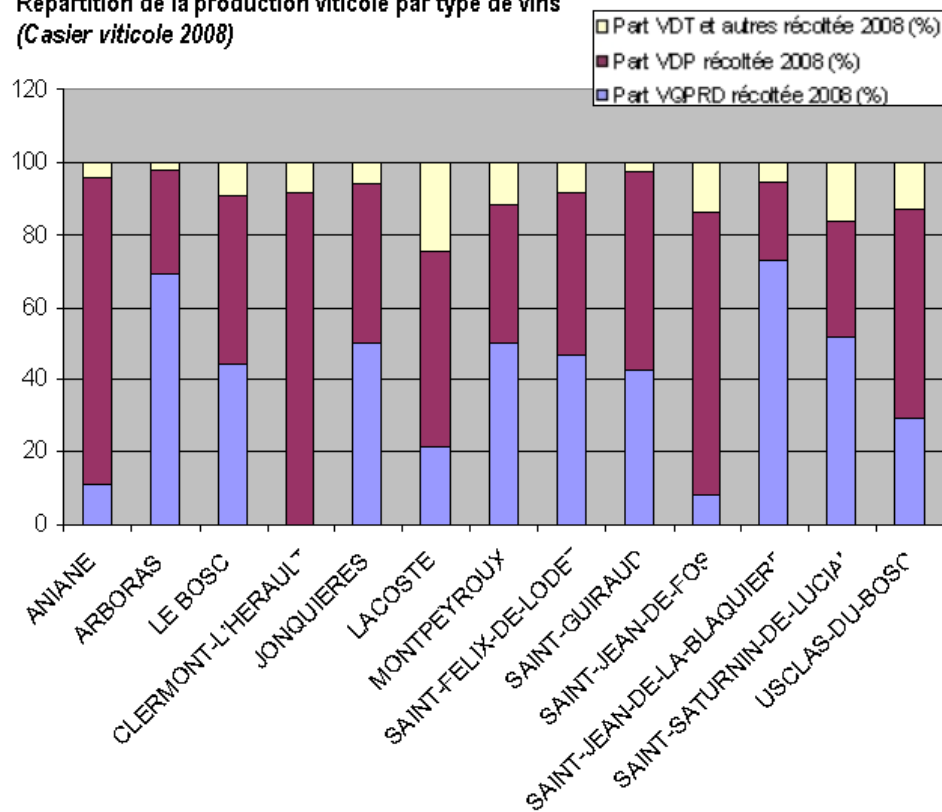
La commercialisation en **cave coopérative est très importante** .

On dénombre 87 caves particulières sur l'ensemble de la zone en 2008 (Source: Casier Viticole).

Répartition de la production caves coopératives/caves particulières



Répartition de la production viticole par type de vins (Casier viticole 2008)



L'**arrachage** des vignes de ce secteur est légèrement inférieur à la moyenne départementale :

La PAD (Prime Arrachage Définitif) de 2006 à 2009 a été obtenue sur **253 ha** soit **6,3% de la surface en vigne 2006** (moyenne départementale 7,7%).

[Retour Sommaire](#)

10.2 . Le Creuset du Salagou

a. Les exploitations



→ SA 2009

moins de 75 ans

Chefs d'exploitation	120
Affiliés	186
Cotisants solidarité	65

moins de 40 ans

Chefs d'exploitation.....	31
---------------------------	----

entre 40 ans et 65 ans

Chefs d'exploitation.....	6
---------------------------	---

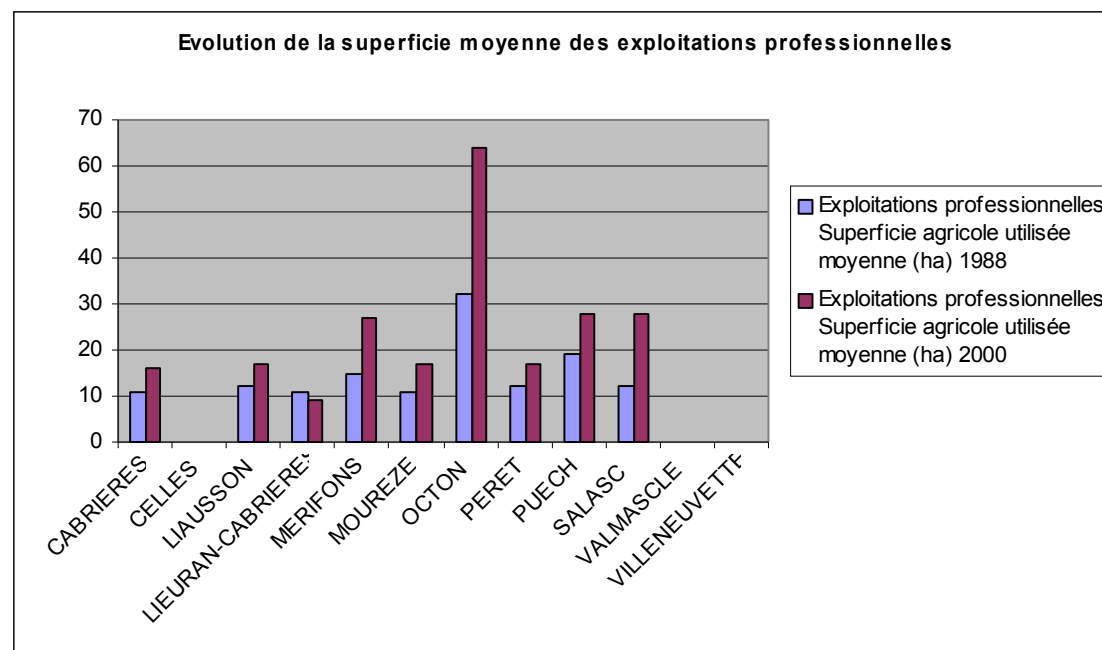
moins de 65 ans et affiliés depuis au moins 2005

Chefs d'exploitation	37
Moyenne d'âge	43

Comme dans l'ensemble du département, on constate une **augmentation généralisée** de la Surface Agricole Utilisée (SAU) moyenne des exploitations professionnelles .

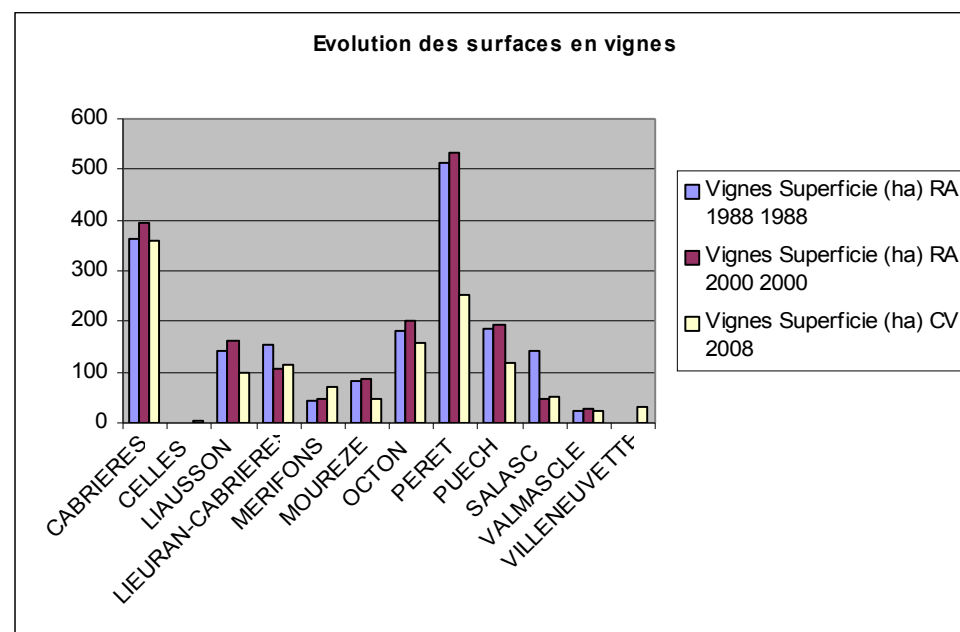
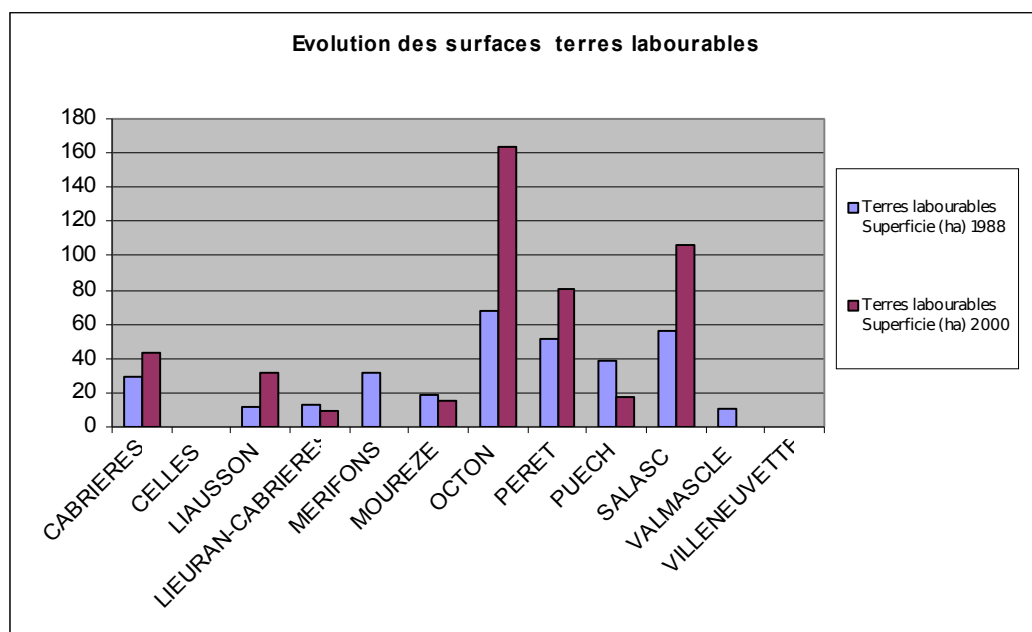
On constate une diminution du nombre d'exploitations professionnelles de 50% sur la zone (département -30%) avec d'importantes disparités.

Un maintien de la SAU communale des exploitations avec cependant un accroissement important sur la commune d' Octon (la moyenne départementale de la SAU a diminué dans la même période de 5%.) Sur la zone, le nombre des UTA salariés a diminué de 50% entre 1988 et 2000 (-20% en moyenne sur le département)



b. Les activités agricoles

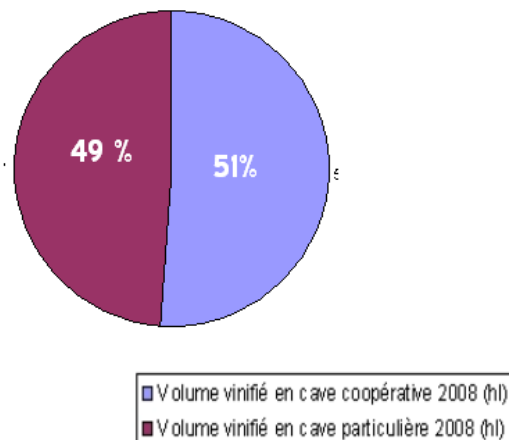
- Entre 1988 et 2000, les surfaces de terres labourables ont fortement augmenté sur ce secteur notamment sur les communes d'Octon et de Salasc.
- Parallèlement les surfaces en vignes ont en moyenne diminué notamment sur la période 2000/2008. Cet arrachage a été très marqué sur la commune de Péret.



c. **Zoom sur la viticulture :**

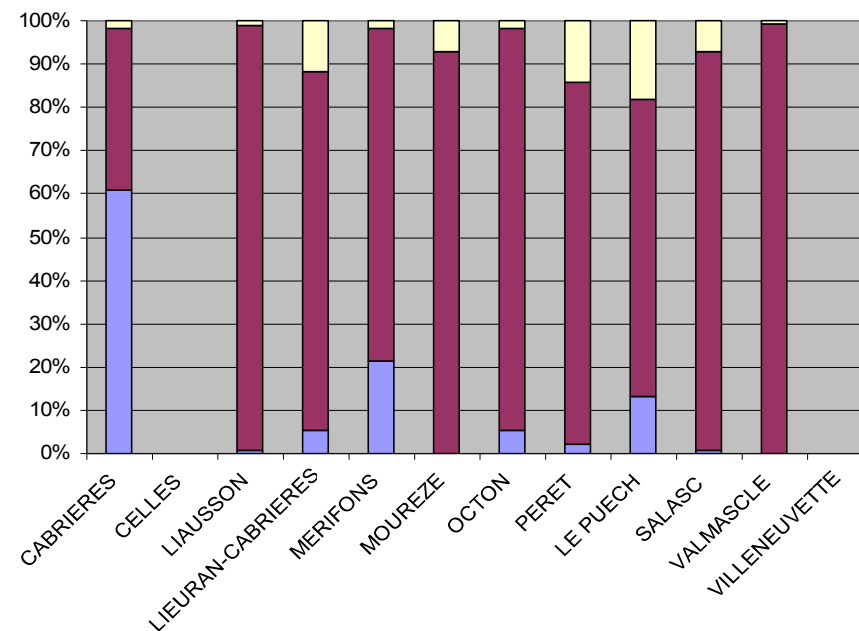
Le secteur est caractérisé par une production importante en vin de pays et une commercialisation en caves particulières importante. On comptait 39 caves particulières en 2008.

Répartition de la production caves coopératives/caves particulières

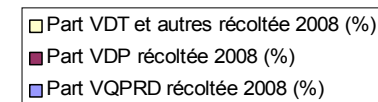


L'arrachage définitif a été assez important sur la zone entre 2006 et 2009 161 ha soit 11,1% de la surface en vigne 2006(moyenne départementale 7,7%)

9 exploitations font des vendanges manuelles pour une superficie totale de: 59,81 Ha. (Source: RA 2010).



Répartition de la production viticole par type de vins (Casier viticole 2008)



10.3 . Les Avant-Monts

a. Les exploitations



Le nombre d'exploitations professionnelles a diminué de 37% en moyenne sur la zone de 1988 à 2000 (moyenne départementale : - 30 %)

On constate une diminution en moyenne de la main d'oeuvre (UTA salariés) .
Sur les communes très viticoles (Laurens, Cabrerolles, Saint chinian) on note un maintien voire une augmentation de cette main d'oeuvre salariée.

7 exploitations viticoles pratiquent la vente directe ,ce qui représente en 2010 une commercialisation de 1798 HI de vin

23 exploitants réalisent leur vendanges manuelles sur une superficie totale de 150,48 Ha.

M 34

DDT

→ MSA 2009

moins de 75 ans

Chefs d'exploitation -----	635
Affiliés -----	836
Cotisants solidarité -----	201

moins de 40 ans

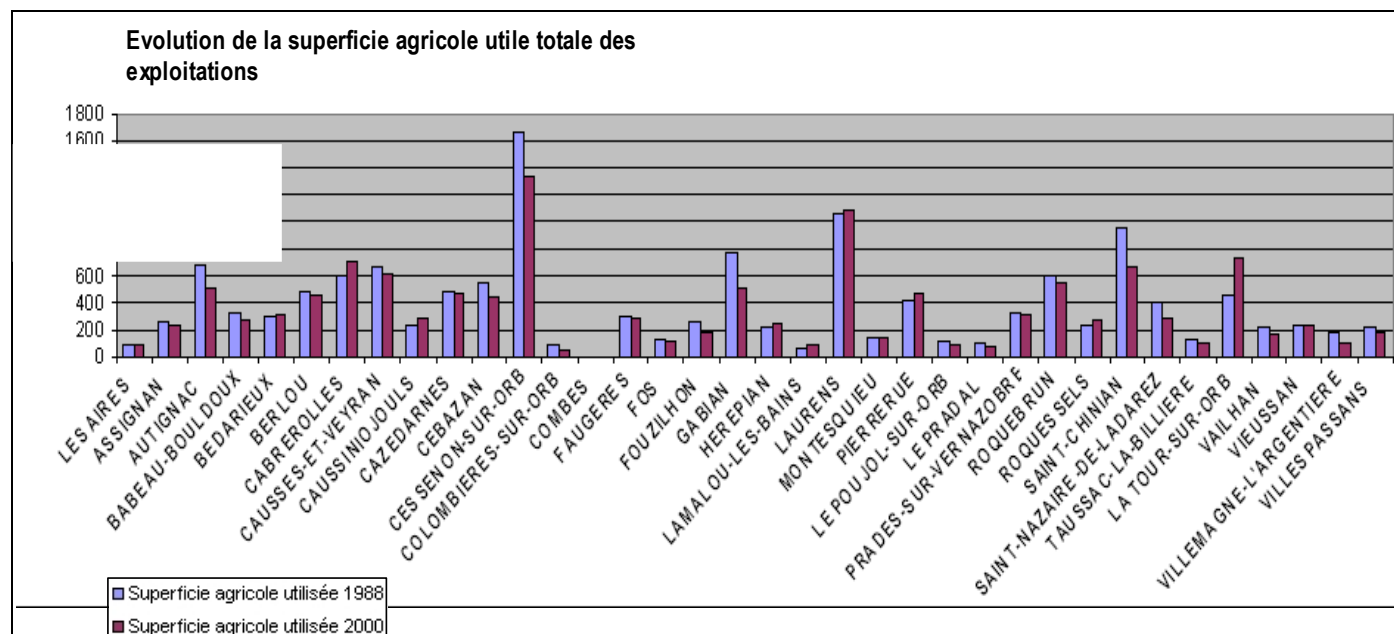
Chefs d'exploitation-----	165
---------------------------	-----

entre 40 ans et 65 ans

Chefs d'exploitation-----	451
---------------------------	-----

moins de 65 ans et affiliés depuis au moins 2005

Chefs d'exploitation -----	143
Moyenne d'âge -----	45



b. Les activités agricoles

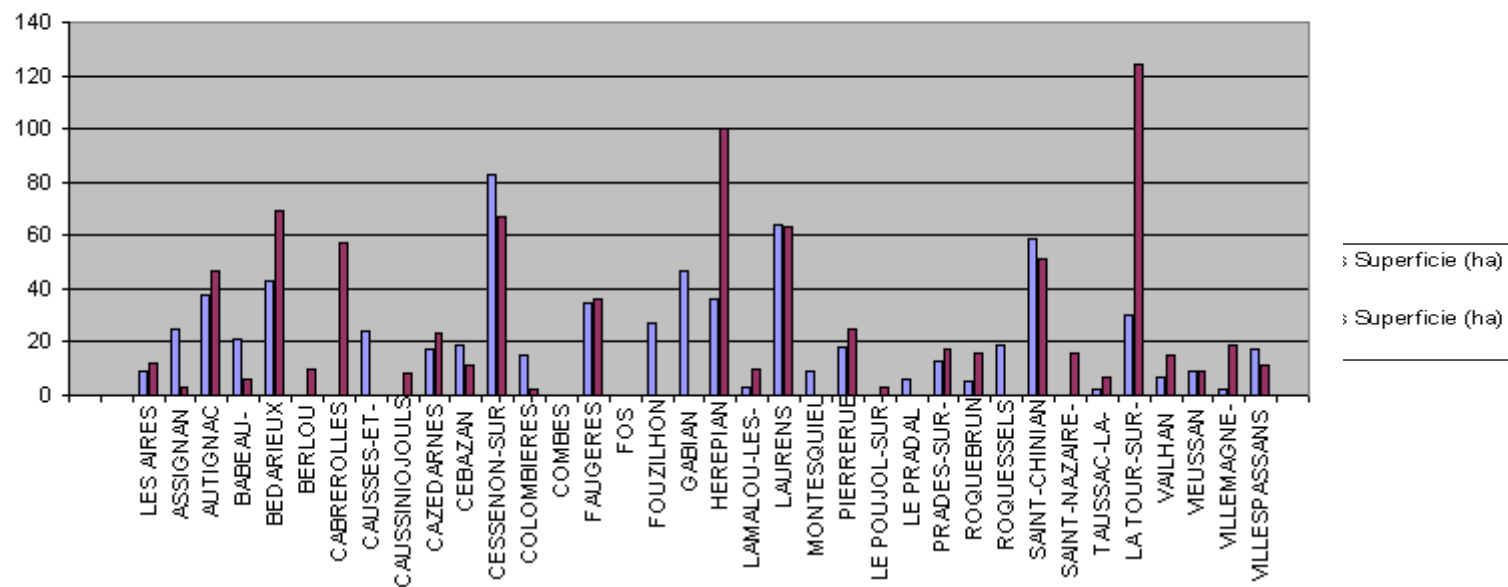
On assiste à une concentration des exploitations sur la période avec une SAU moyenne en augmentation et une forte progression des SAU moyennes sur les communes de Caussiniojols, Autignac et Berlou.

La diminution de la surface agricole utilisée communale des exploitations a été **de 10%** en moyenne sur la période 1988 - 2000
(Sur le Département la diminution est de 5%)

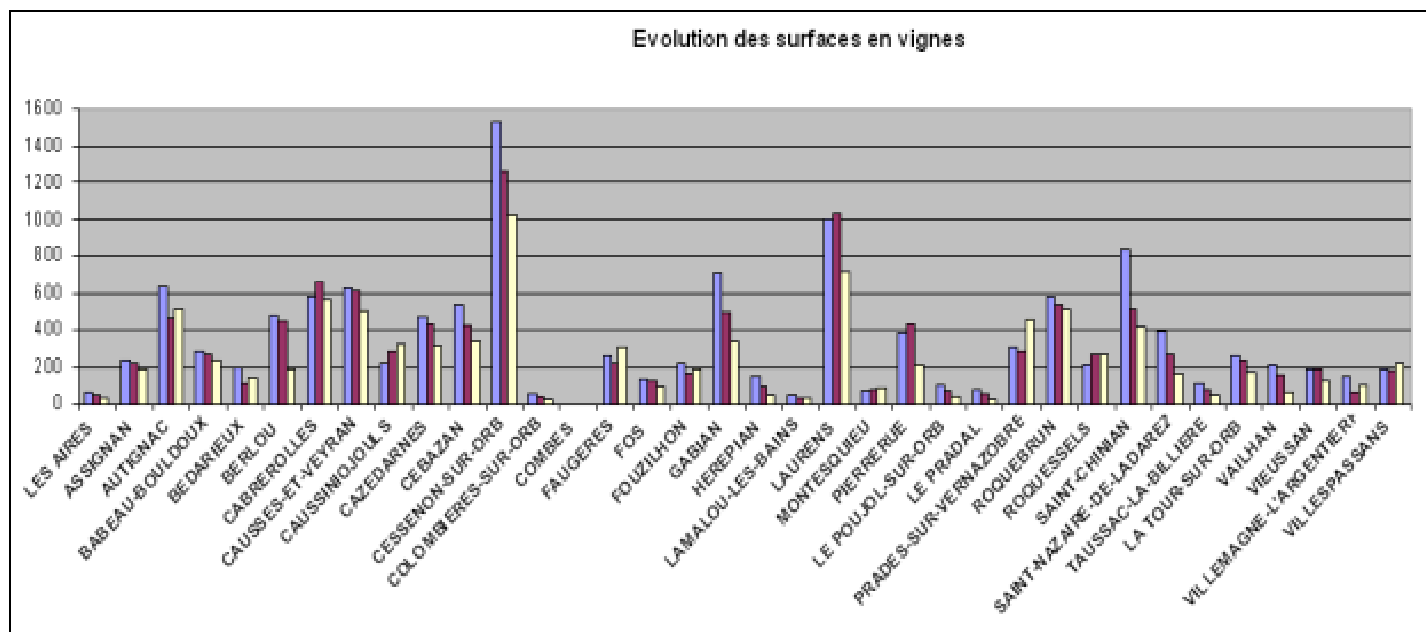
Comme dans l'ensemble du département,

on constate une augmentation de la surface des terres labourables surtout sur les communes traditionnellement moins viticoles (Bedarieux, Herepian, La Tour sur Orb...)

Evolution des surfaces terres labourables



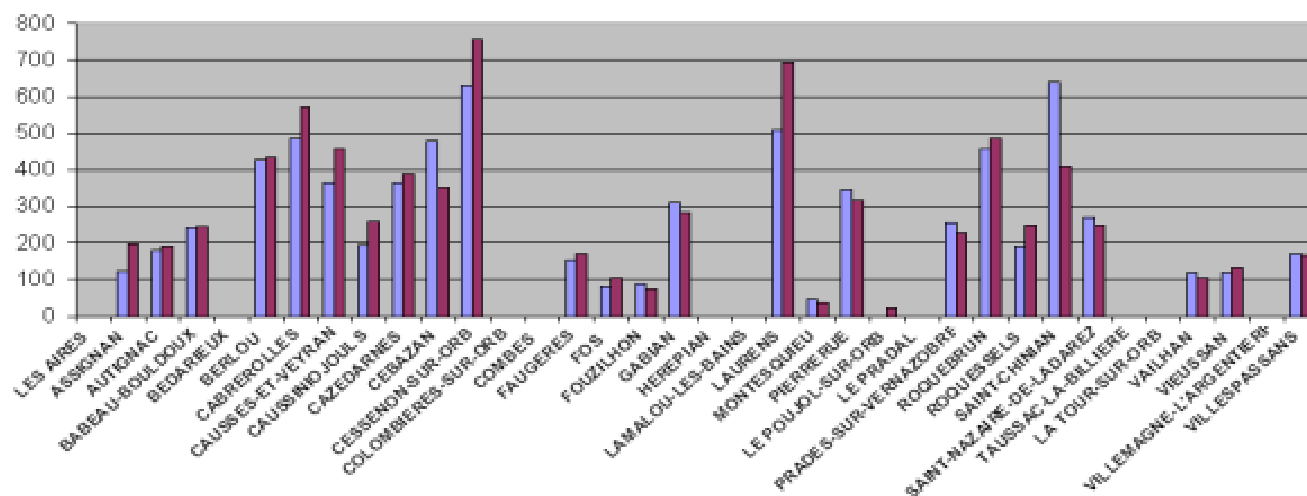
c. Zoom sur la viticulture



Le Vignoble de St Chinian est classé en AOC depuis 1982 donne naissance à des vins rouges, rosés et , depuis 2005 à des vins blancs. Cette AOP comprend 450 producteurs pour environ 3300 hectares déclarés et couvre 20 villages . Le terroir de l'AOP est partagé en deux par les cours de l'Orb et du Vernazobre . Au Nord les schiste et les grés dominant . Au sud , c'est la calcaire, déposé par la mer au secondaire, qui se marie à la bauxite et à l'argile. . L'altitude du vignoble varie de 100 à 400 mètres. L'encépagement du vignoble comprend:le grenache, la Syrah, le Mourvèdre, le Caruignan noir, le Cinsault et le Leoner Pelut. Depuis 2005, deux terroirs du vignoble sont rentrés dans une démarche dite de "hiérarchisation" . Il s'agit des terroirs de Berlou et de Roquebrun ont les vins rouges ont été reconnus en appellations communale (source SYNDICAT DES PRODUCTEURS).

Le Vignoble de Faugères est classé en AOC depuis 1982 pour les vins rouges et rosés et depuis 2005 pour les vins blancs. Il existe également une appellation "Fine de Faugères". L'appellation regroupe environ 50 caves particulières et une cave coopérative. La superficie du vignoble représente 2075 hectares . 80% des des vins mis en marché sont conditionés à la propriété. le terroir est constitué à 80%de schistes gréseux issus de la compression des argiles à l'ère primaire. les vignes sont installées dsur des cotéaux en forte pente à une altitude moyenne de 250 mètres (source

d. *Évolution des surfaces en vignes d'appellation*



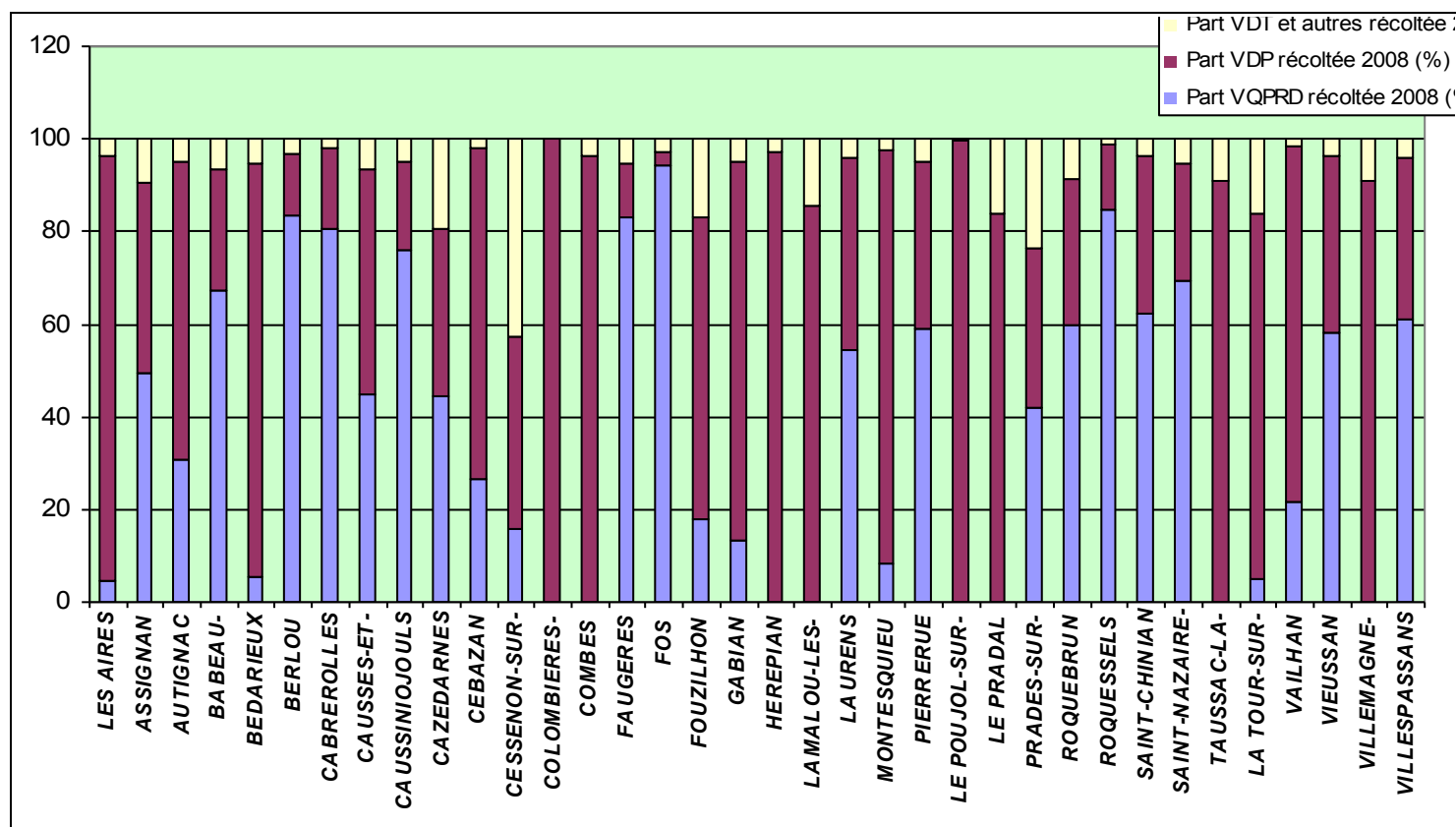
Dans les zones AOP les surfaces en appellation ont progressé essentiellement dans le Faugérois entre 1988 et 2000. La commercialisation demeure majoritaire en cave coopérative mais les caves particulières sont très présentes sur ce secteur.

Répartition de la production caves coopératives/caves particulières



L'arrachage définitif entre 2006 et 2009 a représenté 609 hectares soit 6,3% de la surface en vigne 2006 inférieur à la moyenne départementale qui est de 7,7%.

La répartition de l'arrachage est très hétérogène.



Chapitre 11 Conclusion

Ce secteur est faiblement urbanisé avec la moitié du territoire composé de forêts localisées principalement sur les Avants-Monts, les peuplements sont de type méditerranéen composés de taillis de chêne vert et de futaies de pins d'alep. Leur entretien et leur exploitation est très difficile à cause notamment de la multiplicité de forêts privés sans plan simple de gestion.

L'agriculture est présente sur environ 30% du territoire, tournée essentiellement vers la viticulture avec sur les coteaux un vignoble de qualité qui se maintient bien. Par contre dans les secteurs de plaine l'arrachage définitif a été important (supérieur à la moyenne départementale) laissant la place au droit des agglomérations et le long de l'autoroute A75 à des secteurs en friche (terrains potentiellement constructibles).

Chapitre 12 Enjeux et Préconisations

	Enjeux	Préconisations
GENERAL A L'ENSEMBLE DE LA ZONE	<ul style="list-style-type: none"> • la gestion de la forêt la forêt gagne du terrain sur les terres agricoles abandonnées: quelles stratégies? la laisser gagner du terrain et comment gérer alors cet espace (débroussaillage) ou contrôler sa progression ou favoriser la reprise d'une partie • la friche: comment les repérer et les traiter? • forte pression foncière <p>augmentation du nombre de terrains de loisirs , et avec la forte pression foncière des problèmes à venir de cabanisation (pour l'instant essentiellement observés autour de Clermont l'Hérault et du Salagou mais susceptibles de s'étendre)</p> <ul style="list-style-type: none"> • la diversification de l'agriculture pour répondre à la crise viticole <p>envisager des activités complémentaires: circuits-courts, vente directe, gîtes ruraux, accueil à la ferme</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'ouverture des espaces agricoles et forestiers: restauration ou maintien 	<ul style="list-style-type: none"> ● établir un état des lieux des friches On citera le travail commencé par le syndicat mixte du Salagou de recensement des friches à dire d'acteurs pour établir un état des lieux <ul style="list-style-type: none"> - 3 catégories de friches: <ul style="list-style-type: none"> ❖ existantes et abandonnées (arrachage définitif, cessation d'activité) ❖ celles qui vont être abandonnées (d'ici 4-5 ans : cessation d'activité sans repreneur connu) ❖ abandonnées et reprise (arrachage provisoire avec replantation à venir) ● permettre les activités de diversification notamment à travers les règlements des PLU ● encourager l'utilisation d'outils permettant un maintien des zones agricoles et rurales (PAEN , OCAGER, conventions SAFER...) ● établir des diagnostics agricoles lors de la réalisation des documents d'urbanisme ● encourager la création de SCOT ruraux (Grenelle)

	Enjeux	Préconisations
PLAINE VITICOLE DE MONTPEYROUX	<ul style="list-style-type: none"> • préserver les espaces agricoles péri-urbains et maintenir des coupures d'urbanisation • A la périphérie de Clermont l'Hérault: comment concilier le développement activités (nécessaire) et le maintien de l'agriculture • autour du secteur nord St André de Sangonis (Montpeyroux, St Saturnin, Jonquières): l'A750 induit une pression foncière importante 	<ul style="list-style-type: none"> • mettre en place des outils (PAEN, ZAP, zones dédiées à l'agriculture dans les SCOT,...) ou renforcer (respecter? garder?) la protection des zones A des PLU afin de concourir à la préservation des bonnes terres et de certaines terres viticoles.
SALAGOU	<p>Le plan de gestion (2009-2012) du site classé identifie 3 axes d'action :</p> <p>1/ gérer la fréquentation: maitriser le stationnement, améliorer l'accueil (signalétique, équipement des berges, requalifier les 3 zones de loisirs...). Enjeu: identité du lieu</p> <p>2/ restaurer et préserver la qualité des paysages.</p> <p>Cet axe s'appuie sur 3 documents clefs : la charte architecturale, urbanistique et paysagère, le DOCOB du site Nature 2000 et l'OCAGER (diagnostic et plan d'actions). Le territoire de la ZPS et de l'OCAGER inclut le site classé.</p> <p>Enjeux : lutte contre incendie, perte de la biodiversité, perte de l'identité et du dynamisme économique.</p> <ul style="list-style-type: none"> • autour de Mourèze : fermeture des milieux surtout autour de Mourèze connaît une intensification négative pour la biodiversité par ailleurs les vignes arrachés deviennent de la céréaliculture ou de l'urbanisation • irrigation : des projets d'extensions sur le territoire du site classé • problème de constructions agricoles : installations et 	<p>L'OCAGER (diagnostic en 2009, définition des actions en 2010-2011) s'organise autour de 4 thématiques clefs mises en avant par les agriculteurs du site):</p> <p>1/ la construction agricole: en site classé, les agriculteurs rencontrent des difficultés à construire car il y a des impératifs d'insertion paysagère des bâtiments agricoles. L'enjeu est de faciliter la construction pour ne pas freiner le développement de l'activité : dialogue avec les services de l'Etat, présence d'un architecte-conseil...). La question du photovoltaïque est soulevée sur les constructions et sur les terres agricoles</p> <p>2/ la gestion de l'espace et maintien des milieux ouverts: face à la fermeture des milieux (ex: cirque de Mourèze) et aux besoins de terres (parcours et labourables) exprimés par les éleveurs, un travail en lien avec la Chambre a été mené pour identifier de nouveaux espaces et les rouvrir pour les utiliser (lien avec les MAE – mesures agri-environnementales). Plus généralement, la mise en place d'une cellule de veille</p>

	<p>extensions difficiles</p> <ul style="list-style-type: none"> • perte de l'identité du lieu lié à fréquentation • photovoltaïque : quelles stratégies adoptées avec des projets nombreux (guide DDTM34 destinés aux élus sur le photovoltaïque) • projet sur Pézène les Mines • constructions agricoles avec photovoltaïque • augmentation des terrains de loisirs / cabanisation <p>3/ accompagner le développement local (travail avec les associations de sport de nature, mise en place d'un réseau de guides-interprètes du patrimoine, schéma d'interprétation du paysage...).</p> <p>L'enjeu est la valorisation du patrimoine local et le développement du dynamisme socio-culturel.</p>	<p>foncière pour mettre en lien les agriculteurs qui offrent des surfaces et ceux qui en demandent. La question de la perte de vocation des terres agricoles par urbanisation ou par vente en terrain de loisirs (cabanisation ?) se pose.</p> <p>3/ la valorisation des produits: une étude menée par le Pays Coeur d'Hérault et Terres Vivantes est en cours. A partir des résultats de cette étude, des actions seront à prioriser.</p> <p>4/ l'eau et l'abreuvement: divers projets d'irrigation qui posent la question de l'économie de la ressource en eau et du choix de culture qui est fait. Abreuvement : l'abreuvement du bétail doit être réfléchi sur les parcours (aménagement pastoraux) mais aussi dans les bâtiments (récupération de l'eau de pluie).</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Charte construction en site classé : ● limite la construction et l'installation des agriculteurs en la conditionnant au respect de certaines règles de construction et d'installation ● souhaite inciter les communes à se doter d'un PLU : en effet, il s'agit de pousser les communes à avoir une réflexion globale sur leur territoire. Exemple - la charte du syndicat mixte du Salagou: elle permet de faciliter l'implantation de nouvelles exploitations en intégrant les nouvelles constructions aux spécificités du site classé
--	--	--

- **PNRHL:**(Parc Naturel Régional du Haut Languedoc) document de cadrage en cours de révision qui sera valable de 2011 à 2023. Il décline dans sa charte après diagnostic, les enjeux et actions sur les thèmes de l'environnement, l'agriculture, la forêt et l'urbanisme dont les principaux sont les suivants:
 - ❖ maintien des espaces ouverts/fermés
 - ❖ maintien et reconquête agricole
 - ❖ conservation des habitats naturels favorables aux espèces et liés à l'activité agricole
 - ❖ réunion schéma stratégique DFCI en cours
 - ❖ mise à jour desserte forestière pour améliorer la mobilisation du ...?

les enjeux et actions sont cartographiés sur un plan annexé au document

PLU des communes seront chacun révisés en fonction de ce document de cadrage

- **Vallée Orb et Jaur:**
 - ❖ paysage qui se dégrade avec l'abandon des vergers de cerisiers et des marronniers et châtaigniers : un enjeu commun avec les Hauts-Cantons => préservation des vergers (vallée où d'un côté on a la plaine viticole de St Chinian et de l'autre côté ce paysage à l'abandon
 - ❖ préservation d'une agriculture diversifiée et patrimoniale
 - ❖ paysage qui se défait avec l'abandon des vergers au profit d'une urbanisation le long de la vallée : pression foncière
- **Basse vallée de l'Orb:**
 - ❖ diversification agricole et des besoins qui évoluent=> gestion de l'eau à la fois quantitative et qualitative à réfléchir dans le cadre du SAGE;
 - ❖ urbanisation qui se concentre le long de la vallée et le paysage qui se défait avec l'abandon des vergers au

- préserver les vergers existants et protéger les espaces agricoles de fonds de vallée
- aider à la mise en place d'une agriculture diversifiée notamment dans l'agrotourisme
- encourager une irrigation économe en eau

	<p>profit de cette urbanisation</p> <ul style="list-style-type: none">• Autour de Bédarieux: mitage de l'espace agricole autour de Bédarieux (plus que sur le Causse) et dans les plaines	
--	--	--